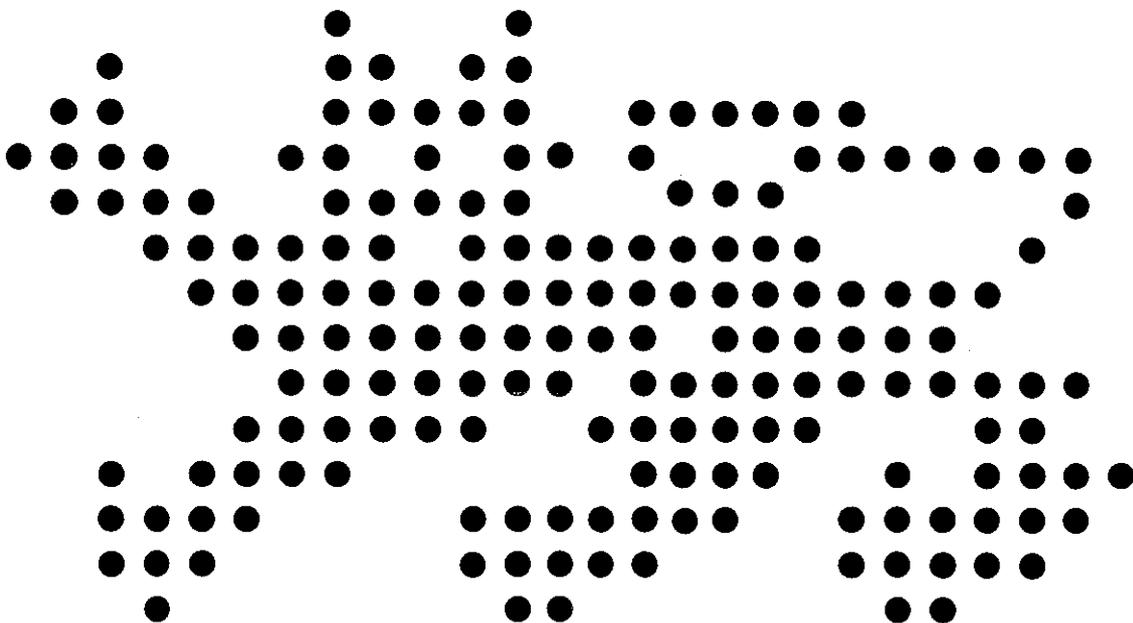


Région Basse - Normandie

**L' Evolution du chômage
des 25 ~ 49 ans**



**Rapport du Président
du Comité Economique et Social**

INTRODUCTION

Par lettre en date du 28 janvier 1987, M. René GARREC, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie, demandait au Comité Economique et Social d'examiner le problème posé par l'évolution du chômage des 25-49 ans.

Ce thème, très préoccupant au plan social, avait déjà été évoqué au sein de notre Comité. En effet, lors de sa session en date du 19 décembre 1986, consacrée à la situation de la population active et de l'emploi en Basse-Normandie, plusieurs passages du volumineux rapport du Comité Economique et Social abordaient cette délicate question. D'ailleurs, le débat sur ce sujet particulier avait été marqué par de nombreuses interventions de qualité mettant l'accent sur la gravité de la situation sociale des personnes concernées par cette forme de chômage. Aussi, cette demande d'avis donne-t-elle aux Membres du Comité l'occasion de traiter un sujet qui retient depuis quelque temps toute leur attention.

Pour autant, le chômage des 25-49 ans n'est pas un phénomène nouveau. En effet, ce dernier n'a pas cessé de croître au cours de la crise de l'emploi que traverse notre économie. Ainsi, le nombre des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans a pratiquement été multiplié par cinq entre 1975 et aujourd'hui. Cette progression continue en valeur absolue est telle que désormais un demandeur d'emploi sur deux appartient à cette catégorie d'âge.

Il faut toutefois relativiser au plan statistique ces premiers constats, et notamment l'importance quantitative de cette forme de chômage.

En effet, toutes les catégories sont très touchées par le chômage. La situation dans laquelle les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont plongés est profondément dramatique : la durée d'inscription de ces derniers au chômage dépasse souvent trois ans, l'ancienneté moyenne dépassant deux ans, et leur espoir de retrouver un emploi est parfois très limité. A cet égard, la distinction entre les moins et les plus de cinquante ans est contestable puisque ces populations se trouvent confrontées à des problèmes relativement identiques d'ancienneté d'inscription importante, de qualification inférieure à la moyenne, de difficulté à se réinsérer et à des situations familiales alarmantes. En réalité, l'artificialité de la distinction se pose avec beaucoup d'acuité pour les demandeurs d'emploi dont l'âge se situe entre 50 et 55 ans puisque ceux-ci ne peuvent prétendre bénéficier, sauf exceptions (secteur de la sidérurgie), de mesures de préretraites avantageuses.

Il en va de même pour les moins de 25 ans dont le nombre inscrit au chômage s'avère relativement proche de celui des 25-49 ans. En revanche, on peut avancer que le chômage sévit chez les jeunes de manière endémique : le taux de chômage des moins de 25 ans est proche des 30 % alors qu'il est inférieur à 10 % chez les 25-49 ans. Ce niveau élevé du taux de chômage explique en partie pourquoi de nombreuses actions ont été mises en oeuvre au niveau national au profit de ce public particulier : Pactes Pour l'Emploi des

Jeunes (juillet 1977 à juin 1981), Plan Avenir Jeunes (juin 1981 à juillet 1982) et de 1982 à aujourd'hui un certain nombre d'actions parmi lesquelles les Travaux d'Utilité Collective et les formations en alternance. L'accroissement des crédits décidé en juillet 1985 (21 278 bénéficiaires contre 14 000 au maximum les années précédentes) a eu pour effet d'engendrer une diminution notable du chômage des jeunes. Toutefois, l'importance des crédits attribués à ces opérations et l'attrait certain exercé par ces mesures sur les employeurs ont produit des effets négatifs au niveau de l'embauche des demandeurs d'emploi plus âgés. De nombreux recrutements ont ainsi été opérés prioritairement au bénéfice des jeunes.

*
* *
*

Néanmoins, le problème posé par le chômage des 25-49 ans reste très crucial. Il concerne en effet au niveau régional plus de 35 000 personnes à une période de leur vie où les besoins financiers sont les plus considérables (éducation des enfants, acquisition de logements...). De surcroît, certaines données rendent ce problème plus aigu encore en Basse-Normandie :

- La présence d'industries de main-d'oeuvre en nombre et en importance encore considérables dans la région laisse présager une poursuite des mesures de restructuration. Ainsi, les emplois peu qualifiés et donc exposés aux licenciements pour motif économique sont-ils plus nombreux qu'au niveau national. A cet égard, il faut rappeler que les établissements industriels de plus de 500 salariés ont perdu entre 1975 et 1986 plus de 25 % de leurs effectifs (14 400 emplois) cf. ANNEXE I.

- Le niveau de formation et de diplôme, globalement insuffisant en Basse-Normandie, est particulièrement faible chez les 25-49 ans. L'influence de cet élément dans le chômage des 25-49 ans est très importante : d'une part, la faiblesse du niveau de formation prédispose à l'occupation d'emplois plus exposés aux licenciements économiques et d'autre part, il constitue un obstacle, presque insurmontable pour certains, au reclassement dans un secteur et un métier différents.

- L'importance du taux d'activité féminine est en Basse-Normandie une donnée essentielle qu'il faut prendre en compte dans l'analyse de l'augmentation continue du chômage des 25-49 ans. En effet, il s'élève à 69,2 % en Basse-Normandie contre 65,5 % en France pour cette catégorie particulière. En corollaire, il faut souligner une croissance continue de la part des femmes chez les demandeurs d'emploi de cette catégorie d'âge au point de dépasser désormais en nombre les hommes.

- Enfin l'ancienneté d'inscription au chômage, supérieure à la moyenne nationale, donne une grande dimension sociale à ce problème. Elle signifie une moindre capacité à retrouver un emploi et est synonyme de difficultés financières probablement considérables.

/...

Ainsi, au-delà de son importance numérique et de ses spécificités régionales, la gravité sociale du chômage des 25-49 ans est incontestable. Cette forme de chômage trouve ses origines dans la recherche par les entreprises d'une indispensable compétitivité qui suscite des efforts de modernisation et des mouvements de restructuration. En outre, l'étude du chômage des 25-49 ans permet de découvrir une partie des problèmes de précarité et de pauvreté qui se posent actuellement à notre société. La spirale semble infernale : la compétitivité des entreprises exige des restructurations qui engendrent un chômage qui, lui-même, fait supporter aux entreprises des charges supplémentaires de nature à affecter leur compétitivité. Au risque de choquer, je pense même qu'une vigoureuse reprise économique ne serait pas suffisante pour diminuer notablement le nombre des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans : nombre d'entre eux n'ont certainement pas la faculté de s'insérer et de répondre aux exigences nouvelles des emplois qualifiés qu'une vaste reprise économique susciterait.

Le problème auquel est confrontée cette catégorie de demandeurs d'emploi se pose donc essentiellement en termes d'insertion, de formation et d'aide sociale. Il est évident que le volet formation des programmes appliqués aux 25-49 ans demeure essentiel ; c'est dans cette direction que la majorité des efforts de l'Etat, et dans certains cas des Collectivités Locales, doit s'orienter. Cependant, la prise en compte de la dimension sociale du chômage des 25-49 ans est inéluctable et doit constituer une autre priorité afin d'aider temporairement, voire même définitivement, ceux qui n'ont pas la faculté de s'insérer, de se remettre à niveau et de retrouver un emploi.

Ainsi, c'est à l'Etat et aux Collectivités départementales et communales de prendre en charge, au nom d'une nécessaire cohésion sociale, l'essentiel des problèmes de niveau de vie et de subsistance posés à ce public principalement composé de personnes âgées de 25 à 49 ans. En revanche, je ne pense pas possible, ni même souhaitable, que la Région intervienne dans ce sens. Ses compétences et ses capacités financières ne la prédisposent pas à jouer un tel rôle. C'est plutôt dans le domaine de la formation professionnelle que la Région pourrait participer à cet effort. A cet égard, un accroissement des actions régionales de formation professionnelle en direction des publics en difficulté et notamment des 25-49 ans est envisageable. Cette proposition, en opposition apparente avec la volonté du Conseil Régional d'élever le niveau de formation et de se désengager des actions de niveaux 6, 5 et 4, est pourtant réaliste. L'importance sociale et politique de ce problème va devenir telle qu'il semble impossible que la Collectivité régionale s'en désintéresse et laisse à l'Etat, seul, la responsabilité de la politique à mener en la matière.

ANALYSE DU CHOMAGE DES 25-49 ANS

EN BASSE-NORMANDIE

Tout examen attentif d'un problème lié à l'emploi et au chômage suppose au préalable de procéder à une analyse statistique détaillée. Dans cette optique, les données disponibles sur la catégorie des 25-49 ans s'avèrent relativement abondantes. Une partie des informations statistiques est d'ailleurs issue du rapport du Comité Economique et Social sur la population active et l'emploi en Basse-Normandie du 19 décembre 1986. Il faut cependant préciser qu'il n'a pas été possible de mener avec la précision voulue l'analyse du chômage des 25-49 ans au niveau des bassins d'emploi faute d'informations localisées indispensables sur la qualification, la durée de l'inscription au chômage et le motif de l'inscription.

Cette analyse statistique est scindée en deux sous-parties :

* l'une fait le point d'un certain nombre de données d'ordre général -structure des emplois, niveau de diplôme- et de données sur les régions françaises relatives à la population active et à la demande d'emploi. Cette rapide description du contexte est suivie d'une analyse de l'évolution du chômage des 25-49 ans de septembre 1975 à septembre 1986 brièvement commentée ;

* l'autre sous-partie donne lieu à une analyse plus détaillée des dernières évolutions enregistrées de la demande d'emploi des 25-49 ans. Deux périodes particulières ont été retenues : tout d'abord de septembre 1983 à septembre 1986 et de septembre 1986 à septembre 1987. Ce choix est motivé par deux événements qui ont rendu impossible toute comparaison statistique incluant des périodes antérieures à septembre 1983 et postérieures à septembre 1986 : d'une part, la modification de la composition des bassins d'emploi en 1983 et d'autre part, la réforme du traitement des statistiques du marché du travail suite au rapport établi par M. E. MALINVAUD et appliquée au mois d'octobre 1986 (1).

L'analyse de la période contemporaine (septembre 1986 - septembre 1987) permettra de prendre en compte les premiers effets du plan gouvernemental mis en oeuvre au profit des chômeurs de longue durée.

A - DONNEES GENERALES ET REGIONALES SUR LE CHOMAGE DES 25-49 ANS

Il est indispensable de rappeler dans quel contexte général s'inscrit le chômage des 25-49 ans en Basse-Normandie. C'est pourquoi cette sous-partie est consacrée à une analyse sommaire de la population active, de la demande et de la structure de l'emploi et du niveau de diplôme, vis-à-vis de la France entière et parfois même des autres régions françaises. Enfin, un bref aperçu de l'évolution globale du chômage des 25-49 ans de septembre 1975 à septembre 1986 conclut cette sous-partie.

/...

1 - Les 25-49 ans en France et en Basse-Normandie

Tout d'abord, il faut insister sur le fait que l'ensemble des données statistiques exprimées en valeurs relatives concernant la population totale, la population active et les demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans est profondément influencé par l'importance numérique de la classe d'âge des moins de 25 ans.

Ainsi, faut-il rappeler que les moins de 25 ans représentaient, en 1982, 38,70 % de la population totale de la Basse-Normandie contre 36,36 % au niveau national. De même, ils représentaient 17,54 % de la population active bas-normande contre 15,84 % au niveau national (2). Il en est de même en termes de demandes d'emploi puisque les moins de 25 ans représentaient en Basse-Normandie 53,2 % des demandeurs d'emploi en septembre 1982 contre 45,3 % au plan national (TABLEAU N° 1).

	Moins de 25 ans au sein de :			25-49 ans au sein de :		
	la population totale %	la population active totale %	la D.E.F.M. % (1)	la population totale %	la population active totale %	la D.E.F.M. % (1)
France entière	36,36	15,84	45,30	33,40	62,11	38,30
Basse-Normandie	38,70	17,54	53,20	31,66	58,90	33,60

(1) - La Demande d'Emploi en Fin de Mois (D.E.F.M.) est ici exprimée par rapport au mois de septembre 1982.

TABLEAU N° 1 : Comparaison France et Basse-Normandie en termes de population totale, de population active totale en 1982 (R.G.P. 1982) et de D.E.F.M. (sources I.N.S.E.E. et D.R.T.E., d'après sondage 1/4)

Il demeure toutefois indispensable de mettre en évidence quelques-unes des principales caractéristiques qui différencient la catégorie des 25-49 ans en Basse-Normandie de la moyenne française et des autres régions.

La population totale bas-normande représente 2,48 % de la population française tandis que les 25-49 ans bas-normands ne représentent que 2,35 % de cette classe d'âge au niveau national.

/...

En termes de population active, la part régionale des 25-49 ans au sein de la même classe d'âge nationale est inférieure à la part de la population active totale bas-normande au sein de la population active française totale : 2,41 % contre 2,54 %.

	Toutes catégories d'âge		25-49 ans	
	Population totale	Population active totale	Population totale	Population active totale
Basse-Normandie / France	2,48 %	2,54 %	2,35 %	2,41 %

Par ailleurs, la part des femmes actives dans cette catégorie d'âge s'élève en Basse-Normandie à 41,2 % contre 39,9 % en moyenne des régions françaises. A cet égard, l'Ile-de-France, en raison d'une forte proportion de femmes actives (43,2 %), majore la moyenne des régions françaises qui s'établirait sans l'Ile-de-France à 39,0 %. Ainsi, le taux d'activité supérieur des femmes de 25 à 49 ans en Basse-Normandie place, en la matière, la région dans le peloton de tête des régions françaises.

Au niveau régional, la part des 25-49 ans au sein de la population active totale n'est que de 58,9 % contre 62,1 % en moyenne au niveau national comme en témoigne le TABLEAU N° 2. Ce taux est d'ailleurs le plus bas enregistré en France. Deux explications peuvent être avancées : d'une part l'importance déjà évoquée de la population active âgée de moins de 25 ans et d'autre part l'effet probable de l'émigration d'actifs bas-normands vers d'autres régions.

	Part des 25-49 ans dans la population active totale	Part des femmes dans la catégorie des 25-49 ans (P.A.T.)
France entière	62,1 %	39,9 % (39,0 % hors Ile-de-France)
Basse-Normandie	58,9 %	41,2 %

	Population active totale	Population active totale de 25 à 49 ans			Part des 25-49 ans dans la population active totale %	Part des femmes dans la P.A. (1) des 25-49 ans %
		Hommes	Femmes	Total		
France entière	23 525 120	8 787 040	5 832 140	14 619 680	62,1	39,9
Ile-de-France	4 930 300	1 802 760	1 368 940	3 171 700	64,3	43,2
Champagne-Ardenne	576 140	218 100	138 600	356 700	61,9	38,9
Picardie	743 040	283 380	179 160	462 540	62,2	38,7
Haute-Normandie	735 480	274 780	182 880	457 660	62,2	40,0
Centre	1 007 380	362 220	257 020	619 240	61,5	41,5
Basse-Normandie	597 880 (2,54 %)	206 900	144 960	351 860 (2,41 %)	58,9	41,2
Bourgogne	674 760	248 540	163 460	412 000	61,1	39,7
Nord-Pas-de-Calais	1 518 120	600 160	343 160	943 320	62,1	36,4
Lorraine	954 760	385 360	213 260	598 620	62,7	35,6
Alsace	681 620	267 620	157 400	425 020	62,4	37,0
Franche-Comté	463 400	177 300	111 420	288 720	62,3	38,6
Pays de la Loire	1 265 860	452 440	313 740	766 180	60,5	40,9
Bretagne	1 129 240	411 300	278 220	689 520	61,1	40,3
Poitou-Charentes	655 880	232 540	157 520	390 060	59,5	40,4
Aquitaine	1 115 660	403 340	267 780	671 120	60,2	39,9
Midi-Pyrénées	954 480	351 520	231 600	583 120	61,1	39,7
Limousin	312 360	108 640	75 640	184 280	59,0	41,0
Rhône-Alpes	2 228 140	847 040	555 880	1 402 920	63,0	39,6
Auvergne	573 740	207 860	137 500	345 360	60,2	39,8
Languedoc-Roussillon	739 440	282 640	171 920	454 560	61,5	37,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 579 400	621 560	365 560	987 120	62,5	37,0
Corse	88 220	41 040	16 520	57 560	65,2	28,7

(1) - Population active.

TABLEAU N° 2 : Population active totale (y compris 25-49 ans) des régions françaises
(d'après I.N.S.E.E. R.G.P. 1982 au 1/20)

2 - L'importance du chômage des 25-49 ans en France et en Basse-Normandie

Avec en septembre 1986 un taux de chômage de 11,1 %, la Basse-Normandie se situait légèrement au-dessus de la moyenne nationale, soit 10,5 %. Le TABLEAU N° 3 met en évidence l'explosion du chômage des 25-49 ans en Basse-Normandie. Ainsi, entre septembre 1975 et septembre 1986, le nombre de demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans a été multiplié par 4,6 et par 5,5 entre septembre 1975 et septembre 1987. Cette croissance a été notablement plus rapide en Basse-Normandie qu'en France puisqu'en septembre 1975 la part des 25-49 ans dans la D.E.F.M. était nettement plus faible en Basse-Normandie qu'en France (28,3 % contre 37,3 %). Désormais, les proportions sont identiques (51,1 % contre 51,3 %). Durant la même période (1975-1987), le chômage des moins de 25 ans a été multiplié par 2,3 et s'avère maintenant inférieur en valeur absolue à celui des 25-49 ans (30 895 contre 35 601).

25-49 ans	1975 (septembre)	1982 (septembre)	1986 (septembre)	1987 (septembre)
France entière	37,3 % 353 014	38,3 % 804 764	48,6 % 1 224 359	51,3 % 1 372 781
Basse-Normandie	28,3 % 6 483	33,6 % 20 054	44,3 % 30 048	51,1 % 35 601

TABLEAU N° 3 : Evolution en pourcentage et en valeur absolue des 25-49 ans dans la D.E.F.M. (1975-1987)

En ce qui concerne le taux de chômage affectant la catégorie des 25-49 ans, le TABLEAU N° 4 démontre que la Basse-Normandie s'inscrit dans la tendance française (8,3 % contre 8,2 %). Cette identité se vérifie aussi pour le taux de chômage des femmes (10,0 % contre 10,1 %). Ce tableau montre aussi que le public féminin est nettement plus exposé au chômage puisque la différence entre taux masculin et féminin s'élève à trois points.

La proportion de femmes à la recherche d'un emploi dans la catégorie des 25-49 ans comme le montre le TABLEAU N° 4 atteignait 49,9 % en septembre 1986 et n'a donc cessé de croître depuis plusieurs années comme d'ailleurs cela a été le cas dans toutes les autres régions françaises. Il faut voir dans ce constat les effets conjugués de l'augmentation du taux d'activité des femmes, des mouvements de modernisation de l'appareil de production, des restructurations affectant les industries de main-d'oeuvre et de l'importance

/...

	D.E.F.M.I. catégorie I		D.E.F.M. 25-49 ans			
	Valeur absolue	Taux %	Ensemble	Dont femmes %	Part des 25-49 ans dans la D.E.F.M.	Taux de chômage des 25-49 ans
France entière	2 519 171	10,5	1 224 359	49,3	48,6	8,2
Ile-de-France	429 604	8,6	236 412	45,6	55,0	7,3
Champagne-Ardenne	67 007	11,3	29 967	50,3	44,7	8,2
Picardie	83 784	11,1	38 526	50,9	45,6	8,2
Haute-Normandie	97 609	12,9	44 554	49,6	45,6	9,5
Centre	97 386	9,5	44 527	54,9	45,7	7,1
Basse-Normandie	67 833	11,1	30 048	49,9	44,3	8,3
Bourgogne	69 007	10,0	32 416	54,4	47,0	7,7
Nord-Pas-de-Calais	214 783	13,7	100 859	41,6	47,0	10,3
Lorraine	105 387	10,9	46 756	48,9	44,4	7,7
Alsace	54 043	7,8	26 275	49,3	48,6	5,7
Franche-Comté	44 315	9,4	19 568	55,6	44,2	6,7
Pays de la Loire	155 659	11,9	69 261	50,8	44,5	8,7
Bretagne	132 391	11,3	62 921	49,4	47,5	9,7
Poitou-Charentes	79 259	11,8	36 931	52,7	46,7	9,1
Aquitaine	127 520	11,2	61 949	54,2	48,6	9,8
Midi-Pyrénées	93 793	9,7	45 964	55,2	49,0	7,8
Limousin	28 397	8,9	13 365	54,7	47,1	7,1
Rhône-Alpes	199 701	8,9	97 148	53,1	48,6	6,9
Auvergne	57 517	9,8	27 037	52,1	47,0	7,6
Languedoc-Roussillon	106 397	14,1	54 039	48,5	50,8	11,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	197 623	12,3	100 226	46,6	50,7	10,0
Corse	10 156	11,4	5 610	41,3	55,2	9,5

TABLEAU N° 4 : Comparaisons interrégionales D.E.F.M.I. catégorie I dont 25-49 ans, taux de chômage et part des femmes dans ces catégories en septembre 1986 (d'après I.N.S.E.E. et D.R.T.E.)

moins du tertiaire comme secteur économique de substitution en Basse-Normandie en matière de création d'emplois.

Septembre 1986	Taux de chômage global	Taux de chômage des moins de 25 ans	Taux de chômage des 25-49 ans	Taux de chômage des femmes de 25-49 ans	Taux de chômage des hommes de 25-49 ans
France entière	10,5	24,7	8,2	10,1	6,9
Basse-Normandie	11,1	28,0	8,3	10,0	7,1

TABLEAU N° 5 : Comparaison France et Basse-Normandie des taux de chômage selon les publics concernés en septembre 1986 (d'après D.R.T.E.)

3 - L'influence des restructurations sur le chômage des 25-49 ans

Comme le TABLEAU N° 3 a permis de le montrer, la part des chômeurs de 25 à 49 ans dans la D.E.F.M. totale est maintenant identique en Basse-Normandie et en France. Cela signifie que le processus de modernisation est réellement enclenché et qu'il s'est même accentué entre 1986 et 1987. L'explication de la différence autrefois constatée entre la Basse-Normandie et la France réside dans le démarrage tardif du mouvement de modernisation de l'industrie régionale.

Ainsi le TABLEAU N° 6 relatif à la structure comparée des emplois en France et en Basse-Normandie par secteur d'activité en 1985 démontre que les opérations de modernisation et donc les mouvements de restructuration ne sont pas encore prêts de prendre fin au niveau régional. Ainsi 58,1 % des emplois recensés en 1985 en Basse-Normandie appartenaient aux catégories socio-professionnelles regroupant des ouvriers qualifiés et non qualifiés contre 47,5 % au niveau national. Il est probable que sous l'effet des efforts d'adaptation de notre appareil de production, l'écart aura tendance à se combler progressivement en générant régulièrement de nouveaux demandeurs d'emploi. Ces derniers, pour l'essentiel d'entre eux, appartiendront à la classe d'âge des 25-49 ans tout d'abord parce qu'ils sont statistiquement les plus nombreux et aussi parce qu'ils correspondent aux catégories d'âge principalement recrutées entre 1960 et 1970, période d'intense industrialisation de la Basse-Normandie (cf. ANNEXE II).

Secteurs d'activité	Catégories socio-professionnelles	Chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions inter-médiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
Ensemble des activités	France entière	1,0	9,4	19,3	22,8	31,2	16,3
	Basse-Normandie	0,8	4,8	16,7	19,5	37,2	20,9
Industries agricole et alimentaire	France entière	1,0	6,3	12,6	11,9	40,1	28,0
	Basse-Normandie	0,8	4,8	10,2	8,1	48,8	27,4
Construction de matériel électro(n)ique	France entière	0,4	16,0	25,9	11,0	28,6	18,0
	Basse-Normandie	0,3	5,4	19,0	7,4	41,4	26,4
Industrie de biens d'équipement ménager	France entière	0,3	6,0	14,2	9,1	24,3	46,2
	Basse-Normandie	0,1	2,9	12,0	5,0	21,9	58,1
Construction automobile	France entière	0,2	4,5	16,1	6,8	36,9	35,4
	Basse-Normandie	0,2	1,2	14,9	5,7	26,6	41,4
Industrie textile et habillement	France entière	1,0	3,6	9,6	8,1	45,2	32,5
	Basse-Normandie	0,8	1,8	6,7	5,2	51,2	34,4

TABLEAU N° 6 : Répartition des salariés selon la catégorie socio-professionnelle dans quelques secteurs d'activité de Basse-Normandie et de France en % (Source I.N.S.E.E. enquête structure des emplois 1986)

Cette mutation s'inscrit dans le long terme. Ainsi, la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi dans une étude portant sur la période 1977-1983 (3) enregistrait une sensible diminution des emplois de production marquée par un fort déclin des emplois d'ouvriers non qualifiés : s'ils étaient les plus nombreux en 1977 parmi les emplois de production (44 %), les emplois d'ouvriers non qualifiés ont été fortement touchés sur les six années observées puisque leur effectif a chuté de près d'un quart (- 23 %) et qu'ils ne représentent plus que 36 % en 1983. Leur part dans la structure globale des emplois s'affaiblit nettement (de 30 % à 23 %) et devient de moindre importance que celle des emplois d'ouvriers qualifiés (31 %). Le recul des emplois non qualifiés est général et revêt seulement plus ou moins d'intensité selon les secteurs et branches d'activité.

4 - Le niveau de formation des 25-49 ans

En Basse-Normandie, les salariés et non salariés de 25 à 49 ans cumulent en fait les handicaps : ils occupent des emplois relativement exposés aux effets de la modernisation et de l'automatisation de l'appareil de production et possèdent de surcroît un faible niveau de formation. Ainsi, le niveau médiocre sinon faible de formation des 25-49 ans a des conséquences sur la durée du chômage et explique les difficultés des intéressés pour se réadapter et se réinsérer en cas de licenciement. Le TABLEAU N° 7 illustre le retard dont souffre en la matière la Basse-Normandie.

Population concernée	Valeur absolue	Aucun diplôme déclaré	C.E.P. ou D.E.F.O.	B.E.P.C. (sans C.A.P. ou sans B.E.P.)	C.A.P. ou B.E.P.	B.P. ou Bac technique en général	Supérieur au Baccalauréat
France (25-49 ans)	18 155 420	29,4 %	18,7 %	6,5 %	21,6 %	11,2 %	12,6 %
Basse-Normandie (25-49 ans)	426 560	32,0 %	21,4 %	5,7 %	22,6 %	8,2 %	10,1 %

TABLEAU N° 7 : Niveau de diplôme des 25-49 ans. Comparaison Basse-Normandie - France (Source I.N.S.E.E. d'après études du sondage au 1/20 -R.G.P. 1982-)

5 - L'ancienneté de l'inscription au chômage chez les 25-49 ans

Les données précédemment étudiées permettent de cerner quelques-unes des caractéristiques principales du chômage des 25-49 ans. On

/...

retiendra donc principalement l'origine socio-professionnelle, le niveau de formation et une mobilité faibles. Il faut ajouter des difficultés supplémentaires pour les femmes à trouver ou à retrouver un emploi.

Le croisement et la conjugaison de ces éléments se traduisent par une ancienneté d'inscription au chômage généralement élevée. Cette affirmation est en partie illustrée par le TABLEAU N° 9 relatif à l'ancienneté du chômage selon le sexe, l'âge et la catégorie socio-professionnelle (élaboré à partir des résultats de l'enquête emploi, menée par l'INSEE en 1986).

Ce tableau, malgré son champ restreint -seules les personnes ayant perdu un emploi sont prises en compte-, met en évidence l'accroissement du risque de prolongement de la durée d'inscription au chômage en fonction de la qualification et en l'occurrence de la catégorie socio-professionnelle. Ainsi, 34 % des cadres inscrits au chômage le sont depuis plus d'un an, 37,7 % des professions intermédiaires, 44,0 % des employés, 46,8 % des ouvriers qualifiés et 55,4 % des ouvriers non qualifiés. Dans le même ordre d'idées, la part des chômeurs très qualifiés et qualifiés au sein de la demande d'emploi globale est inversement proportionnelle à la durée d'inscription au chômage : les cadres représentent 3,9 % des demandeurs d'emploi de moins d'un an, 3,3 % des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et moins de trois ans et 1,5 % des demandeurs d'emploi inscrits depuis trois ans et plus. Ceci est également vrai pour les professions intermédiaires. A l'inverse, la part des ouvriers qualifiés et surtout des ouvriers non qualifiés croît avec le temps au sein de la demande globale d'emploi : les ouvriers qualifiés représentent 22,9 % des demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an, 27,3 % des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an et moins de trois ans et 34,2 % des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de trois ans. Ces constats sont amplifiés pour les femmes.

SEPTEMBRE 1986 (25-49 ans)	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	Durée en jours	% inscrits depuis un an et plus	Durée en jours	% inscrits depuis un an et plus	Durée en jours	% inscrits depuis un an et plus
France	331	30,8	361	36,2	351	33,5
Basse-Normandie	361	33,8	389	38,2	377	36,2

TABLEAU N° 8 : Ancienneté moyenne d'inscription au chômage
France - Basse-Normandie en septembre 1986
(d'après D.R.T.E.)

/...

	Moins de 1 an		1 an à moins de 3 ans		3 ans et plus		Total	
	En valeur absolue en %	Fréquence de cette durée au sein de la C.S.P. (1)	En valeur absolue en %	Fréquence de cette durée au sein de la C.S.P. (1)	En valeur absolue en %	Fréquence de cette durée au sein de la C.S.P. (1)	En valeur absolue en %	Fréquence de cette durée au sein de la C.S.P. (1)
Cadres	18 553 3,9	66,1	6 145 3,3	21,9	3 354 1,5	12,0	28 052 3,2	100,0
Professions intermédiaires	62 907 13,3	62,3	18 080 9,7	17,9	19 986 8,7	19,8	100 973 11,4	100,0
Ouvriers qualifiés	116 327 24,6	53,2	47 143 25,2	21,5	55 497 24,5	25,3	218 967 24,7	100,0
Ouvriers non qualifiés	107 806 22,9	44,6	51 257 27,3	21,2	82 552 36,4	34,2	241 615 27,2	100,0
Employés	167 053 35,3	56,0	64 655 34,5	21,8	65 447 28,9	22,2	297 155 33,5	100,0
Total	472 646 100,0	53,3	187 280 100,0	21,1	226 836 100,0	25,6	886 762 100,0	100,0

(1) - Catégorie socio-professionnelle.

TABLEAU N° 9 : L'ancienneté et la catégorie socio-professionnelle selon l'enquête Emploi 1986 d'après P.S.E.R.E. (Population Sans Emploi à la Recherche d'un Emploi) pour les 25-49 ans (Source I.N.S.E.E.)

Il est regrettable que les modèles statistiques nationaux du Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi ne permettent pas d'obtenir un croisement statistique au plan régional des données relatives à l'ancienneté et à la qualification. Toutefois, il est possible de comparer la Basse-Normandie à la France en matière de durée moyenne d'inscription et d'ancienneté (TABLEAU N° 8). Dans ce domaine, la Basse-Normandie se place nettement au-dessus de la moyenne nationale. Ainsi, la conjugaison de la durée et du nombre plus importants de personnes inscrites au chômage depuis plus d'un an en Basse-Normandie montre combien le problème posé est crucial.

6 - L'évolution globale 1975-1986 du chômage des 25-49 ans en Basse-Normandie et en France

Le problème posé par le chômage des 25-49 ans en Basse-Normandie n'est pas à proprement parler récent. Déjà dans son rapport en date de décembre 1986 sur la population active et l'emploi, le Comité Economique et Social avait mis l'accent sur la progression constante du nombre de demandeurs d'emploi dans cette classe d'âge. Ainsi, le chômage des adultes, et notamment celui des 25-49 ans, s'est fortement accru tant dans la région qu'au niveau national mais avec plus d'acuité au niveau régional de 1975 à 1982.

De 1975 à 1982, comme le montrent les TABLEAUX N° 10 et N° 11, le chômage national a évolué dans des proportions identiques, quels que soient l'âge et le sexe des demandeurs d'emploi, alors qu'au plan régional le chômage des personnes âgées de plus de 25 ans, notamment celui des personnes de 25 à 49 ans a augmenté à un rythme plus rapide que celui des jeunes (x 3,1 ; x 2,3). D'autre part, quel que soit l'âge des demandeurs d'emploi, le chômage masculin a été sensiblement plus affecté que celui des femmes en Basse-Normandie (x 2,8 contre x 2,5). Les données relatives aux Départements font l'objet d'une ANNEXE III.

De 1982 à 1986, si le chômage des jeunes se stabilise au plan national (- 0,3 %) ou régresse au plan régional (- 4,3 %) ainsi que celui des personnes âgées de plus de 50 ans, le chômage des personnes d'âge intermédiaire croît fortement tant au niveau national que régional (respectivement + 52,1 % et + 49,8 %).

Sur ces quatre dernières années on a assisté à deux périodes distinctes de l'évolution du chômage des personnes âgées de 25 à 49 ans :

- les deux premières années sont marquées par une croissance plus aigüe du chômage masculin que du chômage féminin : + 27,0 % et + 18,7 %,
- à l'inverse, pour les deux dernières années, c'est la croissance du chômage féminin qui prédomine : + 35,1 % contre + 10,8 % pour les hommes.

/...

	Evolution des D.E.F.M. (catégorie 1)				Répartition en septembre 1986 (%)	
	De septembre 1975 à septembre 1982 -7 ans- (X)		De septembre 1982 à septembre 1986 -4 ans- (%)			
	Basse-Normandie	France entière	Basse-Normandie	France entière	Basse-Normandie	France entière
ENSEMBLE	2,6	2,2	+ 13,8	+ 20,0	100,0	100,0
dont :						
. - 25 ans	2,3	2,2	- 4,3	- 0,3	44,7	37,6
. 25 à 49 ans	3,1	2,3	+ 49,8	+ 52,1	44,3	48,6
. 50 ans et plus	2,8	2,2	- 4,8	+ 1,2	11,1	13,8
dont :						
. hommes	2,8	2,2	+ 11,5	+ 20,6	48,0	49,4
. femmes	2,5	2,2	+ 16,1	+ 19,4	52,0	50,6

TABLEAU N° 10 : Evolution 1975-1982-1986 de la D.E.F.M. (catégorie 1) et répartition en septembre 1986

B - ANALYSE DETAILLEE DU CHOMAGE DES 25-49 ANS
(septembre 1983 à septembre 1986)

Après avoir situé la Basse-Normandie dans le contexte national et sur une période relativement longue, il est désormais nécessaire d'analyser de manière détaillée le chômage des 25-49 ans tant en termes d'évolution que de structures. Pour procéder à une étude plus fine de cette population, une période de trois années allant de septembre 1983 à septembre 1986 a été retenue. Ce choix est motivé par la volonté de maintenir une cohérence certaine au plan statistique. En effet, la mise en oeuvre de la réforme du traitement des statistiques du marché du travail, dite réforme MALINVAUD, appliquée dès octobre 1986, imposait le choix d'une date antérieure, en l'occurrence septembre 1986. Par ailleurs, cette analyse dans un souci de précision, inclut les bassins d'emploi dont la définition territoriale a fait l'objet de modifications en 1983. Pour ces deux raisons, l'analyse détaillée portera donc de septembre 1983 à septembre 1986.

En outre, une seconde partie de ce développement est consacrée à l'analyse détaillée de la période contemporaine, c'est-à-dire de septembre 1986 à septembre 1987, ce choix permettant de mettre en exergue les dernières évolutions connues.

/...

SEPTEMBRE 1975 : BASSE-NORMANDIE

SEPTEMBRE 1975 : FRANCE ENTIERE

	Moins de 25 ans		de 25 à 49 ans		de 50 ans et plus		ENSEMBLE	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Hommes	5.574	52,7	3.390	32,0	1.617	15,3	10.581	100,0
Femmes	7.961	64,7	3.093	25,2	1.241	10,1	12.295	100,0
ENSEMBLE	13.535	59,2	6.483	28,3	2.858	12,5	22.876	100,0
Part des femmes dans la tranche d'âge		58,8		47,7		43,4		53,8

SEPTEMBRE 1982 - BASSE-NORMANDIE

SEPTEMBRE 1982 : FRANCE ENTIERE

	Moins de 25 ans		de 25 à 49 ans		de 50 ans et plus		ENSEMBLE	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Hommes	13.830	47,4	10.710	36,7	4.655	15,9	29.195	100,0
Femmes	17.859	58,8	9.344	30,7	3.194	10,5	30.397	100,0
ENSEMBLE	31.689	53,2	20.054	33,6	7.849	13,2	59.592	100,0
Part des femmes dans la tranche d'âge		56,4		46,6		40,7		51,0

SEPTEMBRE 1986 - BASSE-NORMANDIE

SEPTEMBRE 1986 : FRANCE ENTIERE

	Moins de 25 ans		de 25 à 49 ans		de 50 ans et plus		ENSEMBLE	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Hommes	13.458	41,3	15.062	46,3	4.036	12,4	32.556	100,0
Femmes	16.857	47,8	14.986	42,5	3.434	9,7	35.277	100,0
ENSEMBLE	30.315	44,7	30.048	44,3	7.470	11,1	67.833	100,0
Part des femmes dans la tranche d'âge		55,6		49,9		46,0		52,0

TABLEAU N° 11 : Structure de la D.E.F.M. (catégorie 1) par sexe et âge, à fin septembre de 1975 à 1986
 Comparaison Basse-Normandie - France entière
 (d'après D.R.T.E.)

Il convient enfin de rappeler que le choix du mois de septembre fausse quelque peu les comparaisons et les proportions entre populations spécifiques concernées. En effet, cette période de l'année est caractérisée par un fort gonflement des stocks de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans impliquant en contrepartie des proportions de chômeurs de 25 à 49 ans relativement minorées.

1 - Septembre 1983 - septembre 1986 : évolution et analyse structurelle

Au sein d'une période triennale marquée par un accroissement modéré de la demande d'emploi globale de catégorie 1 en Basse-Normandie (+ 15,5 %), le chômage des 25-49 ans connaissait une forte augmentation : + 47,1 %.

Trois fois supérieure en pourcentage, cette croissance du chômage des 25-49 ans correspond en valeur absolue à une augmentation de 9 623 personnes contre une augmentation globale de la demande d'emploi de 9 112 personnes sur cette période. Ainsi, comme le montre le TABLEAU N° 12, le chômage des 25-49 ans s'est-il plus accru que le chômage total entre septembre 1983 et septembre 1986. En revanche, et durant le même laps de temps, le nombre des jeunes de moins de 25 ans demandeurs d'emploi diminuait de 380 personnes (de 30 695 à 30 315 personnes) soit - 1,20 %.

Cette hausse sensible a surtout affecté les femmes dont le nombre est passé de 9 412 à 14 986 demandeurs d'emploi (+ 59,2 %) ; ainsi en septembre 1986, 49,9 % des demandeurs d'emploi sont de sexe féminin contre 46,1 % trois ans auparavant. Toutefois, ce constat mérite d'être nuancé car deux périodes distinctes séparent ces trois années :

- l'année 1983-1984 est marquée par une croissance plus aigüe du chômage masculin (4) que du chômage féminin : + 17,3 % contre 12,6 %. Ainsi, les hommes de 25 à 49 ans étaient proportionnellement plus vulnérables aux compressions d'effectifs qui touchaient certaines activités industrielles (travail des métaux, construction automobile, construction mécanique, industrie agro-alimentaire, bois-ameublement) et surtout le bâtiment avec ses activités en amont (matériaux de construction) ;

- à l'inverse la période 1984-1986 est marquée par une prédominance de la croissance du chômage féminin : + 35,1 % contre + 10,8 % pour les hommes. Outre le fait qu'elles étaient toujours plus nombreuses à se présenter sur le marché du travail (croissance du taux d'activité), les femmes bénéficiaient d'un contexte moins favorable dans les secteurs fortement utilisateurs de main-d'oeuvre féminine (moindre croissance de l'emploi dans les activités tertiaires, forte compression d'effectifs dans les grandes unités de la construction électronique et dans celles de la confection). Il faut ajouter le considérable apport de main-d'oeuvre féminine sur le Nord-Cotentin, suite aux embauchages exclusivement masculins des Grands Chantiers du Nord-Cotentin.

	D.E.F.M. totale			D.E.F.M. des 25-49 ans			Part des 25-49 ans dans la D.E.F.M. %	Taux de chômage des 25-49 ans %
	Valeur absolue	dont femmes		Valeur absolue	dont femmes			
		Valeur absolue	%		Valeur absolue	%		
		Taux de chômage global %						
Septembre 1983	58 721	29 356	50,0	20 425	9,8	9 412	46,1	5,8
Septembre 1986	67 833	35 277	52,0	30 048	11,3	14 986	49,9	8,2
Variation en valeur absolue 1983-1986 en %	+ 9 112 + 15,5	+ 5 921 + 20,2		+ 9 623 + 47,1		+ 5 574 + 59,2		

TABLEAU N° 12 : Evolution 1983-1986 de la D.E.F.M.
(y compris 25-49 ans) en Basse-Normandie
(d'après D.R.T.E.)

a) Evolution du chômage des 25-49 ans selon les motifs d'inscription

Le TABLEAU N° 13 relatif à l'évolution de la demande d'emploi en fonction des motifs d'inscription au chômage montre combien la catégorie des 25-49 ans est exposée aux effets des restructurations industrielles ; ainsi, entre 1983 et 1986, le nombre d'inscriptions pour cause de licenciements économiques croissait de 2 540 unités chez les 25-49 ans alors qu'il n'augmentait globalement que de 2 300 unités toutes catégories d'âge confondues. En outre, ce sont les femmes qui ont proportionnellement le plus pâti de cette aggravation : le nombre de licenciements économiques les concernant a crû de 103,1 % entre septembre 1983 et septembre 1986 contre 33,7 % pour les hommes.

De même, les inscriptions pour fin de contrat (contrats à durée déterminée) ont augmenté de 60,7 % chez les 25-49 ans contre 26,9 % pour l'ensemble des D.E.F.M.. Ceci met en évidence une précarisation progressivement grandissante dans cette catégorie d'âge. A cet égard, il faut rappeler que la catégorie des 25-49 ans était, voici peu de temps encore, remarquable pour la stabilité de son emploi (contrats à durée indéterminée). Dans le même ordre d'idées, l'augmentation notable des inscriptions pour fin de mission tend à prouver l'importance croissante de la main-d'oeuvre âgée de 25 à 49 ans dans les entreprises de travail intérimaire.

Enfin, il est utile de mettre l'accent sur l'augmentation notable des inscriptions pour reprise d'activité et pour première entrée respectivement + 98,2 % et + 79,7 %, augmentation en partie due à l'accroissement significatif du taux d'activité féminine.

Ainsi, ce tableau permet de mettre en évidence trois causes principales de l'augmentation du chômage des 25-49 ans :

- * les restructurations et plus généralement le contexte de modernisation des rouages les plus divers de notre système économique ;
- * la précarisation progressive de l'emploi des 25-49 ans ;
- * l'augmentation significative du taux d'activité féminine qui, liée à un niveau de formation et de qualification moins élevé, est un facteur d'aggravation du chômage des femmes. A ce propos, la création d'emplois féminins "de compensation" par le secteur tertiaire a été probablement plus faible en Basse-Normandie que dans d'autres régions françaises.

b) Evolution du chômage des 25-49 ans selon la qualification

L'évolution du chômage, constatée entre septembre 1983 et septembre 1986 chez les manoeuvres, les ouvriers spécialisés et qualifiés, a été

/...

Evolution sept. 83-86	Motifs d'inscription	Licenciements économiques	Autres licenciements	Démissions	Fins de contrat	Fins de mission	Premières entrées	Reprises d'activités	Total
	Hommes	+ 33,7 %	- 2,7 %	- 11,3 %	+ 62,2 %	+ 33,8 %	+ 66,7 %	+ 92,4 %	+ 36,8 %
	Femmes	+ 103,1 %	+ 19,2 %	+ 1,5 %	+ 53,5 %	+ 34,9 %	+ 85,9 %	+ 103,1 %	+ 59,2 %
25-49 ans	Ensemble	+ 58,7 %	+ 5,0 %	- 3,1 %	+ 60,7 %	+ 34,6 %	+ 79,7 %	+ 98,2 %	+ 47,1 %
	Valeur absolue	+ 2 540	+ 146	- 72	+ 3 817	+ 256	+ 482	+ 1 758	+ 9 623
Ensemble de la D.E.F.M.	%	+ 25,2 %	- 16,7 %	- 22,5 %	+ 26,9 %	+ 13,0 %	+ 7,5 %	+ 52,5 %	+ 15,5 %
	Valeur absolue	+ 2 300	- 1 052	- 1 078	+ 5 197	+ 207	+ 755	+ 2 285	+ 9 112

TABLEAU N° 13 : Evolution des D.E.F.M. en fonction des motifs d'inscription pour les 25-49 ans (septembre 1983-1986) (d'après D.R.T.E.)

inférieure à la moyenne : + 38,3 % contre + 47,1 % chez l'ensemble des demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans. Ce constat surprenant peut recevoir plusieurs explications : tout d'abord, la forte augmentation du chômage dans ces catégories a été antérieure à cette période. En outre, les processus de restructuration ont abouti aux licenciements des salariés les plus récemment embauchés par les entreprises -généralement des jeunes âgés de moins de 25 ans-, et aussi des salariés les plus anciens qui pouvaient bénéficier de mesures de préretraites. Ces explications justifient partiellement cette moindre augmentation du chômage des manoeuvres, ouvriers spécialisés et qualifiés de 25 à 49 ans.

A l'inverse, les demandes d'emploi concernant les employés qualifiés, les agents de maîtrise-techniciens et les cadres ont connu une augmentation significative de 63 % de septembre 1983 à septembre 1986. Toutefois, l'importance en valeur absolue des agents de maîtrise-techniciens et des cadres reste faible : 3,8 % en septembre 1983 et 4,2 % en septembre 1986 de l'ensemble des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans. En revanche, la part des employés qualifiés est passée de 25,4 % à 28,6 % de la demande d'emploi globale. Représentant 31,0 % de la population active salariée les ouvriers qualifiés âgés de 25 à 49 ans disposent cependant, vis-à-vis du chômage, d'un privilège relatif puisque 26,7 % d'entre eux sont demandeurs d'emploi. La catégorie la plus vulnérable reste celle des personnes sans qualification : si les "sans qualification" représentent à peine 30 % de la population active salariée régionale, ils comptent pour près de 40 % dans la demande d'emploi.

Enfin, ce sont particulièrement les femmes qui ont été affectées par cette augmentation, notamment les employées qualifiées et non qualifiées, à tel point que le taux de croissance du chômage féminin des 25-49 ans a crû dans toutes les qualifications (sauf pour les ouvrières spécialisées) de manière supérieure à la moyenne globale d'augmentation de la demande d'emploi.

Cependant, il convient de prendre ces données relatives aux qualifications avec précaution car ces statistiques sont établies à partir du métier désiré par le demandeur d'emploi et non à partir du métier exercé antérieurement.

c) Evolution du chômage des 25-49 ans selon l'ancienneté

Le critère de la durée d'inscription au chômage est sans nul doute celui qu'il faut le plus prendre en considération. Cette statistique donne la mesure de la gravité de la situation dans laquelle se trouvent certains demandeurs d'emploi et certains ménages. A cet égard, l'évolution de la durée moyenne d'inscription est alarmante pour la période retenue (septembre 1983 à septembre 1986) : elle est passée de 299 à 377 jours. L'augmentation de la durée moyenne d'inscription s'est élevée à 78 jours pour cette catégorie durant cette période contre 40 jours pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

/...

Qualification		Septembre 1983		Septembre 1986		Variation 1983-1986 %
		Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	
Manoeuvre	Hommes	1 281		1 675		+ 30,8
	Femmes	423		650		+ 53,7
	Ensemble	1 704	8,3	2 325	7,8	+ 36,4
Ouvrier spécialisé	Hommes	2 034		2 778		+ 36,6
	Femmes	1 584		2 191		+ 38,3
	Ensemble	3 618	17,7	4 969	16,5	+ 37,3
Employé non qualifié	Hommes	655		983		+ 50,1
	Femmes	2 551		3 807		+ 49,2
	Ensemble	3 206	15,7	4 790	15,9	+ 49,4
Ouvrier qualifié	Hommes	4 954		6 517		+ 31,6
	Femmes	810		1 520		+ 87,7
	Ensemble	5 764	28,2	8 037	26,7	+ 39,4
Employé qualifié	Hommes	1 431		2 115		+ 47,8
	Femmes	3 760		6 364		+ 69,3
	Ensemble	5 191	25,4	8 479	28,2	+ 63,3
Agent de Maîtrise, technicien	Hommes	383		579		+ 51,2
	Femmes	154		251		+ 63,0
	Ensemble	537	2,6	830	2,8	+ 54,6
Cadre	Hommes	191		318		+ 66,5
	Femmes	52		110		+ 111,5
	Ensemble	243	1,2	428	1,4	+ 76,1
Total	Hommes	11 013	53,9	15 062	50,1	+ 36,8
	Femmes	9 412	46,1	14 986	49,9	+ 59,2
	Ensemble	20 425	100,0	30 048	100,0	+ 47,1

TABLEAU N° 14 : Evolution de la D.E.F.M. (25-49 ans) selon la qualification
(Septembre 1983-1986)

S'il met en évidence cette évolution, le TABLEAU N° 15 permet aussi de montrer qu'en septembre 1983, 28,5 % des chômeurs de 25 à 49 ans étaient inscrits au chômage depuis plus d'un an. Cette proportion est passée à 36,2 % en 1986. Ainsi 10 870 personnes âgées de 25 à 49 ans étaient-elles inscrites comme demandeurs d'emploi depuis plus d'un an en septembre 1986 contre 5 281 en septembre 1983. Cette multiplication par deux du nombre des chômeurs concernés donne une dimension sociale incontestable à ce problème. Par ailleurs, il faut signaler que 51 % des chômeurs de longue durée (plus d'un an) étaient âgés de 25 à 49 ans (37 % en 1983).

Dans ce contexte, la situation des femmes de 25 à 49 ans est très préoccupante. La proportion d'entre elles inscrites au chômage depuis plus d'un an est nettement supérieure à celle des hommes : 38,6 % contre 33,8 %. Plusieurs explications peuvent être avancées :

- difficultés suivies de restructurations dans les secteurs de la construction électronique et de la confection,
- moindre niveau de formation et de qualification,
- taux d'activité en hausse continue.

L'ensemble de ces données explique pourquoi le Gouvernement a mis en place un plan de lutte contre le chômage de longue durée comprenant de nombreuses actions en faveur des 25-49 ans.

d) Evolution du chômage des 25-49 ans par bassin d'emploi

En analysant les bassins d'emploi, on peut mettre en évidence certaines évolutions liées, soit aux caractéristiques de la population active, soit aux problèmes industriels survenus dans certains secteurs d'activité. Malheureusement, les données disponibles ne permettent pas, pour la tranche d'âge des 25-49 ans, d'obtenir des croisements statistiques sur l'ancienneté, les motifs d'inscription au chômage ou la qualification.

Cependant, le TABLEAU N° 16 donne la possibilité d'effectuer certains constats. Ainsi, les bassins d'emploi de Caen, du Pays d'Auge et d'Alençon-Argentan sont parmi les plus touchés par le chômage des 25-49 ans. La crise économique et les restructurations subies par ces trois bassins expliquent cette situation. Par ailleurs, les bassins du Nord-Cotentin et de Flers-Condé-sur-Noireau ont connu une croissance particulièrement importante du chômage dans cette tranche d'âge. Toutefois, la situation de ces deux derniers bassins reste en septembre 1986 en deçà ou au niveau de la moyenne régionale. A l'inverse, les bassins de Caen et de L'Aigle-Mortagne-au-Perche ont connu entre 1983 et 1986 une progression très limitée du chômage des 25-49 ans (de 0,2 à 0,3 point par an).

Sexe	Ancienneté d'inscription (%)		Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à moins de 2 ans	2 ans et plus	Total	Ancienneté moyenne
	25-49 ans	Hommes Femmes Ensemble						
Septembre 1983		Hommes	33,6	41,0	17,4	8,0	100,0	279 jours
		Femmes	30,3	37,6	24,9	10,2	100,0	322 jours
		Ensemble	32,1	39,4	19,5	9,0	100,0	299 jours
	Toutes catégories d'âge confondues		39,5	33,8	17,0	9,7	100,0	287 jours
Septembre 1986		Hommes	28,3	37,9	19,7	14,1	100,0	364 jours
		Femmes	23,1	37,3	24,0	14,6	100,0	389 jours
		Ensemble	26,3	37,6	21,9	14,2	100,0	377 jours
	Toutes catégories d'âge confondues		34,1	34,4	18,7	12,8	100,0	337 jours

TABLEAU N° 15 : Durée moyenne et ancienneté d'inscription au chômage en septembre 1983 et septembre 1986 pour les 25-49 ans et tous âges confondus (d'après D.R.T.E.)

Zones d'emploi	Septembre 1983				Septembre 1986				Evolution septembre 1983-1986				Part des demandeurs d'emploi tous âges inscrits au chômage depuis plus d'un an (2)	
	25-49 ans		D.E.F.M. tous âges	Taux de chômage (1)	25-49 ans		D.E.F.M. tous âges	Taux de chômage (1)	25-49 ans		D.E.F.M. tous âges	Ensemble		Dont femmes
	Ensemble	Dont femmes			Ensemble	Dont femmes			Ensemble	Dont femmes				
	D.E.F.M. tous âges	Ensemble	Dont femmes	Taux de chômage (1)	D.E.F.M. tous âges	Ensemble	Dont femmes	Taux de chômage (1)	D.E.F.M. tous âges	Ensemble	Dont femmes	Ensemble		Dont femmes
Basse-Normandie	58 721	20 425	9 412	6,0	67 833	30 048	14 986	7,4	+ 15,5	+ 47,1	+ 59,2		31,4	
Caen	21 704	8 065	3 590	7,2	22 841	10 466	5 116	8,0	+ 5,2	+ 29,8	+ 42,5		32,5	
Pays d'Auge	5 563	2 023	967	7,8	6 518	3 069	1 518	9,4	+ 17,2	+ 51,7	+ 57,0		31,6	
Bocage virois	2 339	694	335	4,5	2 449	1 015	540	5,6	+ 4,3	+ 46,3	+ 61,2		32,1	
Nord-Cotentin	6 720	2 111	1 099	4,6	9 558	4 078	2 162	7,6	+ 42,2	+ 93,2	+ 96,7		31,6	
Saint-Lô	3 590	1 127	492	4,7	4 126	1 726	845	6,3	+ 14,9	+ 53,1	+ 71,7		30,7	
Sud-Manche	3 838	1 233	537	4,3	4 807	1 960	948	5,8	+ 25,2	+ 50,9	+ 76,5		29,6	
Coutançais	2 074	679	310	4,9	2 372	934	445	5,8	+ 14,4	+ 37,6	+ 43,5		27,4	
Flers-Condé	4 306	1 354	676	4,8	5 357	2 359	1 202	6,7	+ 24,4	+ 74,2	+ 77,8		32,4	
Alençon-Argentan	5 009	1 867	785	6,7	5 818	2 752	1 313	8,3	+ 16,2	+ 47,4	+ 67,3		29,6	
L'Aigle-Mortagne	3 089	1 112	563	6,2	3 564	1 508	765	6,7	+ 15,4	+ 35,6	+ 35,9		31,1	

(1) - Il n'a pas été possible d'obtenir les effectifs de la classe d'âge des 25-49 ans actifs ayant un emploi par bassin d'emploi. Ainsi le taux de chômage a été calculé à partir des effectifs des plus de 25 ans actifs. Il ne s'agit donc que d'un taux indicatif et approximatif ;

(2) - Il n'existe pas de statistiques isolant par zone d'emploi les demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans inscrits au chômage depuis plus d'un an.

TABLEAU N° 16 : Evolution de la D.E.F.M. globale (dont 25-49 ans) par bassin d'emploi (septembre 1983-1986) (d'après D.R.T.E.)

Comme cela a déjà été souligné ailleurs dans ce rapport, la croissance du chômage des 25-49 ans a été plus forte chez les femmes que chez les hommes. C'est particulièrement le cas dans le bassin d'emploi de Cherbourg où le chômage des femmes de 25 à 49 ans a été pratiquement multiplié par deux en trois ans. Deux raisons majeures motivent cette évolution très considérable :

- les difficultés de l'industrie électronique et textile (confection),
- une probable augmentation du taux d'activité féminine en raison des apports de main-d'oeuvre suscités par les Grands Chantiers.

Moins importantes mais cependant remarquables ont été les augmentations du chômage féminin des 25-49 ans dans les bassins d'emploi de Flers-Condé-sur-Noireau, de Saint-Lô et du Sud-Manche. On notera donc la forte croissance de ce chômage féminin dans les bassins d'emploi du département de la Manche.

Enfin, le TABLEAU N° 16 comporte une colonne supplémentaire renseignant sur la part des demandeurs d'emploi, tous âges confondus, inscrits au chômage depuis plus d'un an. Bien que ne portant pas spécifiquement sur les 25-49 ans, cette donnée est cependant nécessaire à l'examen de la situation des bassins d'emploi puisqu'au niveau régional plus de 50 % des demandeurs inscrits au chômage depuis plus d'un an ont entre 25 et 49 ans.

Ainsi, les bassins d'emploi situés dans des zones rurales et peu industrialisées (Vire, Coutances, Sud-Manche, L'Aigle-Mortagne-au-Perche) affichent des taux de chômage de longue durée relativement faibles (entre 2,8 % et 3,0 %). Toutefois, il faut chercher dans l'importance de la population active agricole et dans les mouvements migratoires une explication partielle à ce niveau modéré. A l'inverse, les bassins du Pays d'Auge et du Nord-Cotentin sont eux très touchés et connaissent un chômage de longue durée préoccupant.

2 - Septembre 1986 - septembre 1987 : analyse globale

A la suite de la modification du traitement des statistiques du marché du travail à l'issue du rapport établi par M. MALINVAUD en octobre 1986, les principales séries ont été recalculées sur la période octobre 1982 - octobre 1986 en simulant les effets théoriques des nouvelles modalités de gestion. Cette réforme pose cependant quelques difficultés au niveau de l'unité statistique de ce document. Ainsi, l'analyse contemporaine (septembre 1986 - septembre 1987) du chômage des 25-49 ans n'a pu être effectuée d'une manière aussi détaillée que pour la période allant de septembre 1983 à septembre 1986. D'une part, la comparaison en valeur absolue des données de septembre 1987 par rapport à celles de septembre 1986 ne pourra porter que sur le nombre d'hommes

/...

et de femmes par classes d'âge (en l'occurrence 25-49 ans) et ce aux plans régional et départemental. D'autre part, les éléments statistiques structurels (qualification, ancienneté de la demande, motifs d'inscription) n'ont pas fait l'objet de recalculs, de telle sorte que les comparaisons ne peuvent être effectuées en termes de valeur absolue mais seulement en termes de proportions. Ces difficultés rendent donc toute comparaison systématique des éléments de structures problématique et approximative.

En outre, il n'a pas été possible, pour des raisons tenant à l'homogénéité et à la qualité des statistiques, de choisir des périodes plus proches de la date de parution de ce rapport. C'est pourquoi, le choix s'est porté sur la période allant de septembre 1986 à septembre 1987.

a) Evolution du chômage des 25-49 ans de septembre 1986 à septembre 1987

De septembre 1986 à septembre 1987, le chômage a globalement augmenté de 4,0 % (en données recalculées). Il convient de préciser que ces statistiques indiquent une amélioration sensible en regard des mois précédents : supérieur de 4 200 demandeurs de juin à août 1987, le niveau du chômage en septembre ne dépasse plus que de 2 900 unités celui de l'an dernier.

Toutefois, cette amélioration vaut nettement plus pour les jeunes que pour les adultes : le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est inférieur de 5,2 % à ce qu'il était un an auparavant, soit 1 700 jeunes inscrits en moins.

En revanche, le chômage des 25-49 ans a encore crû de 11,2 % contre 4,0 % pour l'ensemble des demandeurs. C'est d'ailleurs à cette catégorie que le chômage doit d'avoir augmenté entre septembre 1986 et septembre 1987 ainsi que le montre le TABLEAU N° 17 : + 2 902 demandeurs d'emploi globalement et + 3 592 pour les demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans. Dans ce cadre également, le nombre des demandeurs d'emploi de sexe féminin a augmenté plus rapidement encore que celui des inscrits de sexe masculin : + 12,8 % contre + 9,6 %.

Plus précisément, l'augmentation du chômage des 25-49 ans s'est poursuivie de septembre 1986 à mai 1987 environ. C'est à cette période que l'effet des mesures de lutte contre le chômage de longue durée a commencé à se faire sentir. En effet, la forte progression annuelle enregistrée au cours des mois précédents s'est amenuisée et est passée de + 15,9 % en mai, à + 12,5 % en août et finalement à + 11,2 % en septembre. Ainsi, à fin septembre 1987, 2 280 chômeurs de longue durée dont une forte majorité de plus de 25 ans sont entrés en stage ou ont été accueillis par des entreprises et des Collectivités Locales. Néanmoins, en termes de données recalculées, le taux de chômage affectant la

catégorie des 25-49 ans est passé de 8,8 % à 9,7 % en une année de septembre 1986 à septembre 1987 alors que le taux global augmentait moins vite au plan régional (de 11,7 % à 12,1 %).

	D.E.F.M. globale				D.E.F.M. 25-49 ans			Part des 25-49 ans dans la D.E.F.M. %	Taux de chômage des 25-49 ans %
	Valeur absolue	Dont femmes		Taux de chômage global %	Valeur absolue	Dont femmes			
		Valeur absolue	%			Valeur absolue	%		
Septembre 1986 (1)	72 429	37 817	52,2	11,7	32 009	16 112	50,3	44,2	8,8
Septembre 1987	75 331	40 011	53,1	12,1	35 601	18 175	51,1	47,3	9,7
Variation en valeur absolue	2 902	2 194			3 592	2 063			
Septembre 1986-1987 en %	+ 4,0	+ 5,8			+ 14,2	+ 12,8			

(1) - En données recalculées en raison de la réforme MALINVAUD d'octobre 1986.

TABLEAU N° 17 : Evolution en données recalculées de la D.E.F.M. Septembre 1986 - septembre 1987 pour les 25-49 ans et tous âges confondus (d'après D.R.T.E.)

b) Evolution par tranche d'âge du chômage des 25-49 ans

Le TABLEAU N° 18 apporte la preuve, contrairement à une idée répandue, que le chômage au sein de la catégorie des 25-49 ans est plus durement ressenti chez les 25-29 ans que chez les 40-49 ans : les taux de chômage calculés pour les troisièmes trimestres 1983, 1986 et 1987 permettent de constater que le taux est deux fois plus élevé chez les 25-29 ans que chez les 40-49 ans. Cette particularité s'explique par le fait que la stabilité de l'insertion croît avec l'âge. Ce phénomène est d'ailleurs clairement démontré dans une étude réalisée par la D.R.T.E. sur l'apprentissage en Basse-Normandie en date de novembre 1987. C'est donc chez les 25-29 ans que l'insertion est encore incertaine et exposée aux risques du chômage ; fins de mission, contrats à durée déterminée, licenciements sont le lot d'une partie encore importante des 25-29 ans à l'instar des moins de 25 ans.

c) Evolution structurelle du chômage des 25-49 ans

Au plan structurel, les données disponibles et utilement comparables en matière de bassin d'emploi, de chômage selon la qualification ou

/...

le motif d'inscription, témoignent d'une consolidation du chômage des 25-49 ans. La faible qualification des demandeurs, surtout s'ils sont de sexe féminin, mais aussi l'inscription au chômage pour cause de licenciement économique, pour fin de contrat à durée déterminée ou pour reprise d'activité, reste la cause essentielle du chômage des 25-49 ans.

	3ème trimestre 1983		3ème trimestre 1986		3ème trimestre 1987	
	Nombre de demandeurs d'emploi	Importance de la classe d'âge	Nombre de demandeurs d'emploi	Importance de la classe d'âge	Nombre de demandeurs d'emploi	Importance de la classe d'âge
		Taux de chômage		Taux de chômage		Taux de chômage
25-29 ans	7 679	36,7 %	10 686	35,6 %	12 173	34,2 %
		8,8 %		11,8 %		13,3 %
30-39 ans	8 201	40,1 %	12 864	42,8 %	15 446	43,4 %
		5,3 %		8,0 %		9,5 %
40-49 ans	4 545	22,3 %	6 498	21,6 %	7 982	22,4 %
		4,3 %		5,8 %		7,0 %
Ensemble 25-49 ans	20 425	100,0 %	30 048	100,0 %	35 601	100,0 %
		6,1 %		8,3 %		9,7 %

TABLEAU N° 18 : Nombre, poids relatif et taux de chômage des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans selon trois catégories d'âge (25-29 ans, 30-39 ans, 40-49 ans) en septembre 1983, 1986 et 1987 (d'après D.R.T.E.)

Cependant, les TABLEAUX N° 19 et N° 20 donnent la possibilité d'apprécier ce durcissement du chômage des 25-49 ans à partir de données non

/...

recalculées. La proportion de chômeurs de 25 à 49 ans victimes du chômage de longue durée (un an et plus) est passée de 36,2 % du nombre total à 41,0 % des demandeurs d'emploi de cette catégorie d'âge. Corroborant ces premières données, le TABLEAU N° 20 permet donc de mesurer l'allongement important de la durée moyenne d'inscription, en tout état de cause supérieur à la durée moyenne toutes catégories d'âge confondues.

	D.E.F.M. de 25 à 49 ans		
	Moins d'un an d'inscription (%)	Plus d'un an d'inscription (%)	Total (%)
Septembre 1986	63,8	36,2	100,0
Septembre 1987	59,0	41,0	100,0

TABLEAU N° 19 : Evolution du chômage de longue durée des 25-49 ans (septembre 1986 - septembre 1987)
(d'après D.R.T.E.)

	D.E.F.M. de 25 à 49 ans			D.E.F.M. toutes catégories confondues
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Septembre 1986	364	389	377	337
Septembre 1987	402	443	423	381

TABLEAU N° 20 : Durée moyenne d'inscription au chômage (septembre 1986 - septembre 1987)
(d'après D.R.T.E.)

A l'issue de cette partie consacrée aux caractéristiques générales et aux données statistiques relatives au chômage des 25-49 ans, plusieurs observations peuvent être faites :

- . la Basse-Normandie connaît en septembre 1987 un taux de chômage des 25-49 ans légèrement supérieur à la moyenne nationale (9,7 % contre 9,1 % au niveau national). Il faut souligner, à cet égard, que l'écart entre le taux régional et le taux national s'accroît quelque peu ; ainsi, en septembre 1986, le taux de chômage des 25-49 ans était au plan régional de 8,8 % contre 8,5 % au niveau national (5) ;

- . le public concerné par la demande d'emploi est, en l'occurrence, peu qualifié et d'un niveau de formation médiocre. Il est donc plus exposé aux effets des restructurations qui ne manqueront pas de se produire dans les années à venir ;

- . la croissance continue du taux d'activité féminine est un élément favorisant l'augmentation globale du chômage des 25-49 ans. Par ailleurs, rien ne laisse envisager dans les prochaines années une baisse de ce taux d'activité ;

- . le développement régional du secteur tertiaire n'est pas suffisamment important pour apporter un nombre d'emplois de substitution de nature à compenser l'érosion de l'emploi constatée dans les secteurs primaire et secondaire.

La résultante de ces différents constats est l'apparition progressive d'une forte catégorie de chômeurs de longue durée âgés de 25 à 49 ans. En septembre 1987, 41,0 %, soit 15 585 personnes, des demandeurs d'emploi de cette catégorie étaient inscrits au chômage depuis un an et plus. Ainsi, la durée moyenne d'inscription des 25-49 ans atteint désormais 423 jours soit 14 mois. L'allongement de la durée d'inscription et le nombre croissant de chômeurs de longue durée sont des éléments alarmants car significatifs d'une tendance certaine à la marginalisation de ce public avec toutes les conséquences financières, sociales et familiales que cette évolution comporte.

Ainsi, malgré la mise en oeuvre active de mesures gouvernementales visant à lutter contre le chômage de longue durée, n'est-on pas en train d'assister en Basse-Normandie à l'émergence d'une deuxième et très préoccupante forme de chômage ? Le cumul d'un chômage des jeunes, important et toujours endémique, et d'un chômage affectant les forces vives de la population active de la Basse-Normandie doit attirer l'attention et susciter une réelle vigilance.

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

DES 25-49 ANS

Après un licenciement ou tout autre situation aboutissant au chômage, l'itinéraire des chômeurs et en particulier celui des 25 à 49 ans peut être varié : obtention rapide d'un emploi (ou création d'une entreprise) ; suivi d'une formation qualifiante et obtention à terme d'un emploi ; suivi ou non d'une formation sans obtention d'emploi et finalement chômage de longue durée. Ce parcours, conditionné par le niveau de formation ou de qualification du demandeur et par sa volonté de retrouver un emploi, peut donc aboutir au chômage de longue durée avec son cortège de problèmes financiers : fin des droits ASSEDIC, bénéfice aléatoire du régime de la solidarité -à ce propos environ un demandeur d'emploi sur deux chez les 25-49 ans ne bénéficie pas ni de l'ASSEDIC ni de la solidarité-. Après ce stade, les seules issues résident dans les actions des Centres Communaux d'Action Sociale, des organismes caritatifs, de la Caisse d'Allocation Familiale ou des Compléments Locaux de Ressources avec comme aboutissement possible malgré ces actions, la marginalisation.

C'est pour briser cette spirale infernale engendrée par le chômage de longue durée que le Gouvernement a mis en place dès 1985-1986, mais surtout en 1987, un programme global de formation et d'aide à la réinsertion ouvert principalement aux adultes chômeurs de longue durée. Seule l'acquisition d'une qualification soit directement, soit au travers d'un processus long de stages et de formations peut permettre à des personnes au chômage depuis longtemps de se réinsérer temporairement ou définitivement. Par ailleurs, certaines mesures contenues dans ce plan de lutte contre le chômage de longue durée permettent aux demandeurs d'emploi concernés de retrouver un certain niveau de revenu et de faire valoir de nouveaux droits auprès des ASSEDIC.

L'une des solutions au chômage de longue durée réside donc dans la mise en oeuvre d'un programme de formation et de réinsertion qui est en quelque sorte un savant mélange d'actions de réinsertion et de formation et de traitement social du chômage. Ces mesures, même si leur efficacité reste parfois contestable, s'avèrent indispensables au maintien de la cohésion sociale de la nation.

Parallèlement à ce plan de lutte d'envergure nationale, les Collectivités Territoriales interviennent : le Conseil Régional consacre des crédits aux publics en difficultés et s'associe à la procédure des stages de mise à niveau ; les Départements participent à l'insertion des demandeurs d'emploi en situation de fin de droit par le biais des Compléments Locaux de Ressources.

Par ailleurs, j'ai estimé indispensable d'évoquer, dans ce rapport, les systèmes permettant un maintien de tout ou partie des ressources des demandeurs d'emploi. Ainsi, l'ASSEDIC et l'Etat par le truchement du régime de la solidarité interviennent pour permettre aux demandeurs d'emploi de conserver, un temps durant, un certain niveau de ressources.

**A - MESURES DE FORMATION ET D'AIDE A LA REINSERTION
OUVERTES PRINCIPALEMENT AUX ADULTES CHOMEURS DE LONGUE DUREE**

Les demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans bénéficient dès leur inscription à l'A.N.P.E. des circuits traditionnels de recherche d'un emploi : rencontres avec d'éventuels employeurs, stages individuels ou collectifs de formation ou de qualification auprès d'organismes spécialisés comme l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (A.F.P.A.).

Toutefois, les statistiques nationales le prouvent, le chômage de longue durée devient de plus en plus important : rares avant 1975, les chômeurs de plus de deux ans d'ancienneté dépassaient 200 000 individus en mars 1981, 400 000 en mars 1984, 520 000 en mars 1986, soit près du 1/4 des demandeurs d'emploi inscrits : les chances de reclassement, au cours d'un laps de temps donné, décroissent avec l'ancienneté du chômage. Ceci se traduit par une cohorte de chômeurs, par la sortie plus rapide de ses éléments les plus employables et par le poids grandissant dans les anciennetés de chômage longues des chômeurs ayant des difficultés de reclassement importantes. Ces personnes doivent être encadrées car leurs aptitudes à faire les démarches nécessaires à l'obtention d'un emploi ou d'une formation déclinent avec le temps comme en témoigne le tableau suivant.

En %

Sexe et âge	Ancienneté de chômage		
	Moins d'un an	Un an à moins de deux ans	Deux ans et plus
Hommes 15-24 ans	14,3	18,4	26,7
Femmes 15-24 ans	16,7	22,2	26,1
Hommes 25-49 ans	12,9	14,0	23,5
Femmes 25-49 ans	17,6	18,7	25,4
Hommes et femmes 50 ans et plus	25,7	29,2	44,3

TABLEAU N° 21 : Part des chômeurs ayant déclaré comme seule démarche de recherche d'emploi leur inscription auprès de l'A.N.P.E.

(Champ : chômeurs PSERE - Source : enquête
Emploi de mars 1986)

Ce sont notamment les 25-49 ans qui sont concernés par le chômage de longue durée et le Gouvernement, dès octobre 1982, a mis en place des formations réservées aux chômeurs de longue durée permettant à ces derniers

/...

de bénéficier d'une remise à niveau de leurs compétences, d'un complément ou d'une nouvelle qualification.

En 1986, en Basse-Normandie, 1 072 personnes en ont bénéficié, soit 12 % de plus qu'en 1985. En outre, 1 330 places en stages modulaires étaient proposées.

	1985	1986	Evolution en %
Nombre de bénéficiaires	957	1 072	+ 12,0
Stages modulaires (places offertes)	1 330	1 288	- 3,2

TABLEAU N° 22 : Opérations en faveur des chômeurs
longue durée en 1985 et 1986
(d'après D.R.T.E.)

Compte-tenu de l'aggravation du chômage de longue durée, de nouvelles actions ont été mises en oeuvre en 1987. Le dispositif gouvernemental, lancé en avril 1987, en faveur des jeunes et des adultes chômeurs de longue durée ou présentant des difficultés particulières d'insertion, prend toute son ampleur à partir de septembre 1987, suite à une circulaire du 7 août 1987 précisant les enveloppes définitives et toutes les dispositions de lutte contre le chômage de longue durée.

Il n'existe donc pas à proprement parler de mesures destinées uniquement à la catégorie des 25-49 ans. Cependant, ces programmes d'insertion ou de qualification appuyés sur la formation concernent majoritairement des chômeurs âgés de 25 à 49 ans.

Ce dispositif qui comprend les stages du programme réservé aux jeunes de 16 à 25 ans, à hauteur de 120 000 places de stages, permettra d'accueillir 308 000 personnes. Ces possibilités d'accueil seront approximativement pourvues avant la fin de l'année 1987 et seront reconduites en 1988.

1 - Le programme régional réservé aux adultes chômeurs de longue durée

Pour les dispositions ouvertes principalement aux adultes chômeurs de longue durée, les quotas nationaux et régionaux sont les suivants comme le montre le TABLEAU N° 23.

/...

	Quotas nationaux	Quotas régionaux	Part de la Basse-Normandie
Stages "Fonds National pour l'Emploi/Chômage de Longue durée"	45 000	1 350	3,0 %
Stages de formations modulaires	87 000	2 210	2,5 %
Stages de mise à niveau	19 000	476	2,5 %
Stages de Réinsertion par Alternance (S.R.A.)	20 000	450	2,3 %
Contrats de Réinsertion par Alternance (C.R.A.)	10 000	240	2,4 %
Actions en faveur des femmes isolées	7 000	210	3,0 %
Ensemble des dispositions ouvertes principalement aux adultes, CLD (1)	188 000	4 936	2,6 %

(1) - A fin septembre 1987.

TABLEAU N° 23 : Quotas nationaux et régionaux attribués
dans le cadre du programme CLD 1987
 (d'après D.R.T.E.)

Au-delà de ce programme de stages de réinsertion, des dispositions législatives ou réglementaires ont été prises pour faciliter l'embauche des chômeurs de longue durée et pour ouvrir les possibilités de réinsertion vers des activités nouvelles et d'intérêt général en vue d'offrir des alternatives positives au chômage.

Il s'agit notamment :

* de l'exonération de 50 % de charges sociales patronales pour une embauche intervenant à la sortie d'un stage de formation et concernant un chômeur de longue durée ;

* des Programmes d'Insertion Locale (P.I.L.) réservés aux chômeurs de longue durée, âgés de plus de 25 ans et bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (A.S.S.), allocation minimum versée par l'Etat : à fin septembre 1987, 60 places sont déjà réservées à ce public en Basse-Normandie ;

* mais aussi de la mise en place des associations intermédiaires et de l'exonération de charges sociales pour les activités réduites et les emplois à domicile.

/...

Enfin, et malgré leur faible impact pour l'instant, certaines mesures comme les conventions de conversion du F.N.E. demeurent destinées à prévenir l'apparition du chômage de longue durée.

L'extension récente des conventions aux salariés licenciés d'entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire renforce, a priori, cette action préventive.

Si l'insuffisance des mesures sociales au moment de la rupture du contrat de travail, notamment en matière de formation, peut avoir des incidences néfastes sur la durée ultérieure de chômage, cette mesure ne peut être qu'une avancée significative pour les salariés licenciés en ce domaine.

Toutefois, le nombre restreint de salariés intéressés par cette formule (50 bénéficiaires depuis le début 1987), eu égard aux salariés licenciés, pose l'intérêt tant financier que formateur de la mesure, tout au moins dans les principes actuels.

Le TABLEAU N° 24 prouve l'importance des moyens mis en oeuvre par le Gouvernement pour lutter contre le chômage de longue durée et principalement en faveur des adultes. La comparaison entre les objectifs et les résultats au 31 décembre 1987 montre que ce plan est presque totalement réalisé. Ainsi environ 5 500 personnes (en flux cumulés) ont bénéficié de ces mesures sur l'ensemble de l'année 1987. L'ensemble de ces mesures produit des effets très positifs et contient l'augmentation du chômage de longue durée notamment chez les 25-49 ans. Cependant, il semble indispensable de les poursuivre dans les années à venir sauf à encourir une reprise du chômage dont seraient victimes en particulier les 25-49 ans.

Pour ce qui est des actions concrétisées par des entrées en stages, les objectifs sont atteints sinon dépassés. En revanche, les actions donnant lieu à la signature d'un contrat de travail enregistrent des résultats plus modestes : les embauches avec exonérations s'élèvent à 121 personnes ; les contrats de réinsertion par alternance connaissent un taux de réalisation d'environ 70 % (185 bénéficiaires) et les stages de mise à niveau atteignent les quotas primitivement assignés (602).

Au total, 900 personnes ont donc bénéficié d'une offre d'embauche soit moins de 20 % de l'ensemble du programme de lutte contre le chômage de longue durée.

2 - Nature des actions inscrites au programme chômage longue durée

* Les stages Fonds National pour l'Emploi (F.N.E.) - Chômeurs Longue Durée (C.L.D.)

Ces stages ont pour but d'offrir aux demandeurs d'emploi

/...

Mesures ouvertes principalement aux adultes chômeurs de longue durée	Quotas attribués	Réalizations à fin décembre 1987 (entrées en stage en flux cumulés depuis le 1er janvier 1987)			
		Calvados	Manche	Orne	Basse- Normandie
Embauches avec exonération	-	64	19	38	121
1 - Stages FNE-CLD (a) . Nombre de places . Crédits	1 500 13 500 000 F	704	384	353	1 510 (d)
2 - Stages de formation modulaires (b) . Nombre de places . Crédits	2 234 19 638 000 F	1 096	615	614	2 325
3 - Stages de mise à niveau (b) . Nombre de places . Crédits	601 3 118 890 F	144	296	162	602
4 - Stages de réinsertion en alternance (S.R.A.) (c) . Nombre de places . Crédits	450 4 704 075 F	212	118	95	425
5 - Contrats de réinsertion par alternance (C.R.A.) (a) . Nombre d'embauches . Crédits	265 9 275 000 F	100	56	29	185
6 - Actions en faveur des femmes isolées (a) * Programmes locaux d'insertion (P.L.I.F.) . Nombre de places . Crédits * Stages FNE/femmes isolées . Nombre de places . Crédits	110 2 563 000 F 60 750 000 F	40 20	18 19	55 28	113 67
7 - Programme d'insertion locale (e) . Nombre de places . Crédits	760	68	80	29	177
Ensemble des mesures . Nombre de bénéficiaires . Crédits	5 980 53 548 965 F	2 448	1 605	1 403	5 525

(a) - programme géré par les services extérieurs du travail (D.R.T.E., D.D.T.E.),

(b) - programme géré par les services de l'A.N.P.E.,

(c) - programme géré par les Délégations Régionales à la Formation Professionnelle,

(d) - dont 69 sous forme d'action régionale,

(e) - l'objectif en matière de P.I.L. est basé sur 10 % du nombre de bénéficiaires de l'allocation spéciale de solidarité.

TABLEAU N° 24 : Programme de l'Etat (1987) en faveur des demandeurs
d'emploi de longue durée ou en difficulté
(circulaire du 7 août 1987)

/...

de longue durée, sans qualification ou ayant un niveau général bas ou très bas ou une qualification inadaptée aux besoins de l'économie, une formation qui les aidera à surmonter leurs grandes difficultés d'insertion. Ces stages concernent en majorité des demandeurs d'emploi de plus de 25 ans inscrits depuis plus de douze mois. Ils se verront proposer, soit un stage court de 100 heures à 300 heures, soit un stage long de 350 heures à 700 heures.

* Les stages de formation modulaire

Leur objet est d'accroître l'employabilité des demandeurs d'emploi de longue durée par l'élaboration d'itinéraires individualisés visant leur insertion professionnelle. Ils concernent des demandeurs d'emploi de plus de 25 ans, en situation de précarité financière et inscrits depuis plus d'un an à l'A.N.P.E..

* Les stages de mise à niveau

Ils doivent permettre à des demandeurs d'emploi d'être embauchés sur des offres d'emploi enregistrées à l'A.N.P.E., grâce à une formation adaptant les stagiaires aux emplois proposés. Ils concernent des demandeurs d'emploi âgés de 16 ans au moins, quelle que soit la durée du chômage, possédant une qualification proche de l'offre d'emploi proposée. Le taux d'insertion de ces opérations est proche de 100 %.

* Les stages de formation et d'insertion professionnelle en alternance (S.R.A.)

Il s'agit de lutter contre le chômage de très longue durée et d'aider les chômeurs ayant de graves difficultés de réinsertion en proposant à ce public des stages de réinsertion qui feront alterner formation pratique en entreprise et formation dans un organisme. Ce sont les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (priorité est donnée à ceux qui ont plus de deux ans d'ancienneté) en situation de précarité financière qui sont concernés par cette action.

* Les Contrats de Réinsertion par alternance (C.R.A.)

L'objet de cette mesure est identique à celui de l'action précédente. Il donne toutefois lieu à contrat de travail. Sont concernés les chômeurs inscrits depuis plus d'un an et âgés de 26 ans et plus.

* Les programmes locaux d'insertion des femmes isolées

Ces programmes doivent permettre l'insertion professionnelle des femmes qui se sont consacrées à l'éducation de leur(s) enfant(s) et qui sont particulièrement démunies. Sont concernées les femmes isolées (chef de famille), de 40 ans et plus, inscrites ou non à l'A.N.P.E., sans ou à faibles ressources, de qualification inexistante ou faible.

3 - Les possibilités d'insertion à l'issue de ces actions

Il est bien sûr encore impossible d'évaluer l'insertion des bénéficiaires de ces actions. Cependant, il a été procédé au niveau national à une enquête en 1986 à partir d'un échantillon de 1 650 personnes bénéficiaires de stages du Fonds National de l'Emploi au profit de chômeurs de longue durée (6). Cet échantillon était composé, en majorité, de stagiaires âgés de 26 à 44 ans (59 %), une forte minorité étant constituée par les jeunes de moins de 26 ans (31,3 %), les adultes de 45 ans et plus représentant un stagiaire sur dix (9,7 %). Il s'agit également d'une population majoritairement féminine (54,3 % de femmes).

La formation initiale des stagiaires correspond dans plus de la moitié des cas (51,4 %) au niveau 5 (C.A.P. - B.E.P.) et dans un cas sur cinq (20,4 %) au niveau VI ou V bis (fin d'études obligatoires).

Menée six mois après la fin des stages, l'enquête déterminait que 43,9 % des stagiaires occupaient un emploi ou exerçaient une activité. Ce "taux d'insertion à six mois" s'avère remarquablement stable, une enquête analogue menée en 1985 ayant donné le même résultat.

<u>Motif de chômage (en %)</u>			<u>Situation six mois après le stage (en %)</u>	
licenciement économique	30,6		3,7	création ou reprise d'entreprise
fin de contrat à durée déterminée ou de mission d'intérim	28,4		16,7	contrat à durée indéterminée
licenciement ordinaire	8,3		16,9	contrat à durée déterminée
fin de scolarité, d'apprentissage ou de service national	9,2	→	1,8	intérim
démission	6,6		4,8	TUC et situations diverses d'emploi
fin de stage	2,2		43,9	<i>ensemble des situations d'emploi</i>
motifs divers	14,7		2,1	stage de formation, reprise d'études ou service national
			49,9	chômage
			4,1	retrait du marché du travail

TABLEAU N° 25 : Motifs d'entrée au chômage et
situation six mois après le stage en 1986
(d'après Ministère des Affaires
Sociales et de l'Emploi)

B - ACTIONS DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE
EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE 25 A 49 ANS

Le Conseil Régional consacre une partie des crédits du Fonds Régional de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage à des opérations dont peuvent bénéficier les demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans.

Cependant, il est nécessaire de rappeler que la majeure partie des actions mises en oeuvre par le Conseil Régional s'adresse à des actifs (chefs d'entreprise, conjoints, aides familiaux, salariés...) pour leur permettre d'adapter d'une manière permanente leurs connaissances et leurs qualifications professionnelles aux évolutions continues des modes de production et de commercialisation. Par ailleurs, en raison du faible poids de la Région dans les financements publics consacrés à la formation continue, celle-ci pour être efficace doit limiter son intervention et la cibler en direction du tissu économique régional afin de ne pas s'éparpiller. Ainsi, la vocation de la Région est de faire de la formation un levier du développement régional tandis que l'Etat, au titre de sa compétence d'attribution, intervient pour les publics en difficultés : jeunes, chômeurs de longue durée....

La Région cherche donc à privilégier, d'une part, les actions d'adaptation professionnelle plutôt que les actions de préparation à des opérations de formation et d'autre part, les actions de qualification et de spécialisation à finalité professionnelle plutôt que celles de formation générale ou de préformation.

Néanmoins, les demandeurs d'emploi âgés en l'occurrence de 25 à 49 ans peuvent bénéficier des politiques régionales suivantes :

- actions de soutien en faveur de la création d'entreprises,
- actions de formation continue en direction des principaux secteurs économiques régionaux (agriculture, artisanat, industrie, commerce, tertiaire, etc...),
- actions en faveur de la promotion sociale principalement dans les domaines tertiaire et de la production industrielle.

Le Conseil Régional met aussi en oeuvre des actions d'intérêt régional notamment en direction des publics en difficulté et participe financièrement à des opérations de mise à niveau. Ces actions intéressent particulièrement les 25-49 ans.

Ainsi, en 1987 et en 1988, le Conseil Régional a voté des crédits pour les opérations suivantes :

/...

<u>1987</u> :	Action de formation-production	120 000 F
	Action de lutte contre l'illétrisme	140 000 F
	Programme de formation en faveur des femmes bénéficiaires de l'Allocation de Parent Isolé	150 000 F
	Stage d'auto-formation organisé par l'association Retravailler	475 600 F
<u>1988</u> :	Stage d'auto-formation organisé par l'association Retravailler	475 600 F
	Action de lutte contre l'illétrisme (poursuite de l'opération 1987)	

Par ailleurs, pour 1988, le Conseil Régional a décidé de s'associer par le biais de cofinancements à des opérations de soutien à la création d'emploi sous la forme de stages de mise à niveau. Cette action spécifique, le plus souvent en forme de stages collectifs, est considérée comme très efficace en termes de placements sur le marché du travail.

Ce type d'action correspond tout à fait aux choix opérés par la Région en matière de politique de l'emploi, c'est-à-dire, chercher à éviter l'usage systématique de la formation comme traitement social du chômage. Il importe en effet de distinguer clairement l'aide aux demandeurs d'emploi dont le principe relève d'une politique de solidarité sociale et l'utilisation de la formation pendant la période de chômage qui sous certaines conditions peut relever d'une politique de formation professionnelle orientée et finalisée par l'emploi.

C - ACTION DES DEPARTEMENTS BAS-NORMANDS EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE 25 A 49 ANS

En accord avec le Gouvernement et avec sa participation, les Conseils Généraux du Calvados et de l'Orne ont mis en oeuvre, dès mars 1987, une politique nouvelle pour venir en aide aux personnes les plus démunies et notamment aux chômeurs en fin de droits, âgés de plus de 25 ans sous conditions de ressources, de travail ou de formation.

Globalement, un revenu minimum de 2 000 francs est assuré au bénéficiaire (2 600 francs par mois pour deux personnes, 3 300 francs pour trois personnes et 400 francs par personne supplémentaire) et pour six mois renouvelables. Cette allocation est calculée par différence ; elle sera égale au montant des ressources déterminé en fonction d'un barème et des autres ressources de la famille, allocations familiales comprises mais à l'exception de

/...

l'aide personnalisée au logement et de l'allocation logement. En plus de ces conditions de ressources, l'intéressé devra travailler ou suivre une formation à mi-temps. Dans le Calvados et l'Orne, la sélection des demandeurs est opérée par les Communes. Le département de la Manche va prochainement signer avec l'Etat une convention similaire.

Dans le Calvados, 58 conventions ont été signées (55 communes et 3 associations) pour 338 bénéficiaires en 1987 (dont 59 renouvellements). Le plan de financement était le suivant :

Département du Calvados	1 680 000 F
Etat	1 920 000 F
Communes	880 000 F
C.A.F.	300 000 F
M.S.A.	20 000 F
	<hr/>
	4 800 000 F

Des statistiques précises permettent d'évaluer à 90 % des bénéficiaires le nombre des 25-49 ans en majorité d'ailleurs des hommes (75 % des bénéficiaires) cf. ANNEXE IV.

Dans le département de l'Orne, 55 conventions ont été signées exclusivement par des Communes pour un nombre de dossiers acceptés d'environ 200. Le plan de financement était le suivant :

Département de l'Orne	2 700 000 F
Etat	2 700 000 F
Communes	1 350 000 F
	<hr/>
	6 750 000 F

D - INDEMNISATION DU CHOMAGE CHEZ LES 25-49 ANS EN BASSE-NORMANDIE

Il me semble indispensable d'évoquer dans ce rapport, même succinctement, les problèmes posés aux 25-49 ans par l'indemnisation du chômage. Cette indemnisation permet aux personnes concernées par la perte d'un

/...

emploi de conserver pendant un laps de temps variable un certain niveau de ressources. A cet égard, la perte de l'emploi présente, notamment pour les personnes âgées de plus de 25 ans, un réel caractère de gravité tant les besoins monétaires de ces personnes, à cette période de leur existence, s'avèrent élevés. Il convient d'ailleurs de souligner que le régime français d'indemnisation est celui qui procure, dans le cadre de la Communauté Économique Européenne, les allocations les plus conséquentes pendant la durée la plus longue (cf. ANNEXE V). Cependant, certaines données statistiques prouvent que l'indemnisation ne couvre pas, loin s'en faut, l'ensemble des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans.

En évoquant en préambule la distinction entre le régime de l'assurance et de la solidarité, ce développement mettra l'accent sur les durées maximales de prise en charge. En outre, une brève analyse des statistiques de l'ASSEDIC illustrera l'augmentation du chômage des 25-49 ans et l'importance croissante de l'indemnisation au titre de la solidarité et notamment de l'allocation de solidarité spécifique. Enfin, en s'inspirant de données issues de l'UNEDIC, un rapide développement sera consacré aux personnes exclues du régime de l'assurance et de la solidarité.

1 - Le chômage de longue durée et son indemnisation

S'il est ici fait référence dans le titre de ce développement au chômage de longue durée, c'est qu'il concerne notoirement la catégorie d'âge des 25-49 ans dont la durée moyenne d'inscription avoisine aujourd'hui les 420 jours et pose donc le problème de la couverture par l'ASSEDIC.

a) Le régime de l'assurance chômage

Ce régime comprend principalement deux allocations : l'allocation de base et celle de fin de droits. Une troisième existe : l'allocation de base exceptionnelle mais le nombre de personnes concernées par cette dernière ne justifie pas un développement à part (7).

- L'allocation de base concerne les chômeurs qui ont une référence de travail et ont perdu involontairement un emploi salarié. Si la référence de travail est supérieure à 6 mois, l'allocation de base est servie : sa durée est variable selon la durée d'affiliation au régime et selon l'âge du demandeur d'emploi (voir TABLEAU N° 26). Le montant de cette allocation est égal à 40 % du salaire journalier de référence auquel s'ajoute une partie fixe (supérieure à 46,32 francs par jour). Des prolongations de durées variables avec dégressivité de taux peuvent être accordées.

- L'allocation de fin de droits est accordée, à défaut de prolongation de l'allocation de base, lorsque les droits en allocation de base

/...

sont épuisés. Sa durée est variable selon la durée d'affiliation au régime et selon l'âge de l'allocataire de néant pour moins de 6 mois d'affiliation à 18 mois pour les personnes ayant 55 ans et plus. Des prolongations de durées variables peuvent être accordées. Le montant de l'allocation de fin de droits a un caractère forfaitaire et est égal à 67,94 francs par jour (valeur en date du 1er octobre 1987) pour les allocataires âgés de moins de 55 ans.

Aucune de ces allocations ne peut conduire pour une même ouverture de droits, à une durée d'indemnisation totale supérieure à :

- 91 jours pour une durée de 3 à 6 mois d'affiliation au cours des 12 derniers mois,
- 456 jours pour un chômeur de moins de 50 ans pour une durée minimale de 6 mois d'affiliation au régime au cours des 12 derniers mois,
- 912 jours pour un chômeur de moins de 50 ans pour une durée d'affiliation d'un an au minimum au cours des 24 derniers mois.

Ainsi pour les 25-49 ans, la durée maximale d'indemnisation ne peut atteindre que 30 mois à condition toutefois que l'intéressé présente des durées d'affiliation optimales. Ces 30 mois de couverture par l'ASSEDIC sont une hypothèse extrême prenant en compte l'épuisement de toutes les allocations et de leurs possibilités de prolongation. En outre, on assiste chez les 25-49 ans à l'émergence d'un chômage récurrent dû à la précarité grandissante des emplois. Ainsi, des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans en nombre croissant sont licenciés d'emplois précaires (Contrat à Durée Déterminée) qui ne leur permettent pas, s'ils ont épuisé leurs droits antérieurs, de bénéficier de durée d'affiliation à l'ASSEDIC satisfaisante sinon suffisante.

b) Le régime de la solidarité

A l'issue de son indemnisation par le régime d'assurance, le travailleur privé d'emploi pourra bénéficier de l'allocation de solidarité spécifique couverte par le régime de solidarité s'il remplit un certain nombre de conditions.

Ce régime comprend principalement deux allocations : l'allocation de solidarité spécifique et celle d'insertion. Ces allocations sont financées par l'Etat mais versées par l'ASSEDIC.

- L'allocation de solidarité spécifique bénéficie à tout allocataire des ASSEDIC ou du secteur public cessant d'être indemnisé par le régime d'assurance, qu'il ait ou non épuisé les durées maximales. Elle est en principe renouvelable tous les six mois sans limitation de durée (8). Elle est servie sous réserves de certaines conditions d'activité antérieure, de ressources et de recherche d'emploi.

/...

• L'allocation d'insertion bénéficie à des chômeurs qui n'ont pas de référence de travail. Dans le cas des 25-49 ans, il s'agira principalement de personnes en situation particulière sous réserves d'un plafond de ressources (femmes seules ayant au moins un enfant à charge, détenus libérés, rapatriés, étrangers réfugiés, anciens travailleurs expatriés, salariés accidentés ou malades en attente de reconversion). Sa durée maximale est d'un an.

PÉRIODE PRÉCÉDANT LA FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL	36 mois		24 mois		12 mois		
	730 jours		365 jours ou 182 jours dans les 12 mois si 10 ans d'appartenance dans les 15 ans		182 jours		91 jours
ÂGE	55 ans et plus	50 ans et moins de 55 ans	50 ans et plus	moins de 50 ans	50 ans et plus	moins de 50 ans	Quel que soit l'âge
ALLOCATION DE BASE	821 jours (27 mois)	639 jours (21 mois)	548 jours (18 mois)	426 jours (14 mois)	274 jours (9 mois)	243 jours (8 mois)	Allocation de base exceptionnelle 91 jours (3 mois)
PROLONGATIONS ALLOCATION DE BASE	548 jours (18 mois)	365 jours (12 mois)	456 jours (15 mois)	152 jours (5 mois)	182 jours (6 mois)	61 jours (2 mois)	
ALLOCATION DE FIN DE DROITS	548 jours (18 mois)	456 jours (15 mois)	456 jours (15 mois)	365 jours (12 mois)	274 jours (9 mois)	182 jours (6 mois)	
PROLONGATIONS ALLOCATION DE FIN DE DROITS	274 jours (9 mois)	274 jours (9 mois)	274 jours (9 mois)	121 jours (4 mois)	91 jours (3 mois)	31 jours (1 mois)	
DURÉE MAXIMALE	1 825 jours (60 mois)	1 369 jours (45 mois)	1 369 jours (45 mois)	912 jours (30 mois)	639 jours (21 mois)	456 jours (15 mois)	91 jours (3 mois)

TABLEAU N° 26 : Durée des droits d'indemnisation
(d'après ASSEDIC de Basse-Normandie)

Toutefois, l'accès à ces diverses allocations, soit au titre de l'assurance, soit au titre de la solidarité, n'est pas automatique : une durée d'affiliation insuffisante, certains motifs de démission, l'absence d'activité salariée antérieure, l'origine professionnelle des demandeurs, le niveau de ressources etc..., sont autant de raisons rendant impossible ou minorant l'indemnisation. A cet égard, j'en veux pour preuve le taux de couverture par l'ASSEDIC des demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans en Basse-Normandie : ce taux est en septembre 1987 de 51,4 %. Ainsi comme les statistiques suivantes vont le montrer, l'indemnisation du chômage est loin d'être systématique.

2 - Analyse statistique des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans bénéficiaires de l'allocation chômage

Cette analyse statistique s'inscrit au sein d'une période de trois ans de septembre 1984 à septembre 1987. En effet, il n'était pas possible de

/...

choisir une période comprise entre 1983 et 1986 ou 1987 car est intervenue en février 1984 une réforme de l'indemnisation du chômage consacrant la séparation de l'indemnisation du chômage au titre de l'assurance, et de l'indemnisation au titre de la solidarité (cf. ANNEXE VI). En outre, la période retenue (septembre 1984 - septembre 1987) présente l'inconvénient non seulement d'être relativement brève mais aussi de correspondre à une phase de montée en charge du régime de la solidarité.

Trois tableaux retracent l'évolution du nombre des bénéficiaires des allocations de chômage âgés de 25 à 49 ans.

a) Evolution du nombre des bénéficiaires âgés de 25 à 49 ans des allocations de chômage selon le sexe

Le TABLEAU N° 27 démontre que le nombre d'allocataires âgés de 25 à 49 ans (assurance et solidarité confondues) a crû d'environ 60 % entre septembre 1984 et septembre 1987 alors que le nombre global d'indemnisés, hors préretraite, toutes catégories d'âge confondues, n'avait augmenté sur la même période "que de" 32,5 %.

	Septembre 1984		Septembre 1985		Septembre 1986		Septembre 1987		Evolution septembre 1984 septembre 1987
Hommes	6 828	59,3 %	7 620	53,3 %	8 744	51,9 %	9 371	51,2 %	+ 37,2 %
Femmes	4 693	40,7 %	6 661	46,7 %	8 113	48,1 %	8 933	48,8 %	+ 90,3 %
Total	11 521	100,0 %	14 281	100,0 %	16 857	100,0 %	18 304	100,0 %	+ 58,9 %

TABLEAU N° 27 : Evolution des bénéficiaires des allocations de chômage âgés de 25 à 49 ans entre septembre 1984 et septembre 1987
(d'après ASSEDIC)

Cette différence notable confirme un constat déjà effectué précédemment dans ce document, à savoir que le chômage a beaucoup plus augmenté chez les 25-49 ans durant cette période que chez les autres catégories de demandeurs d'emploi. A cet égard, ce tableau met en évidence la forte croissance du nombre de femmes indemnisées ; là aussi, l'augmentation massive du nombre de femmes de 25 à 49 ans inscrites au chômage explique cette évolution (augmentation du taux d'activité féminine principalement due aux reprises d'activité dans le cas des 25-49 ans).

Cette hausse globale du chômage des 25-49 ans s'est donc répercutée au niveau du nombre des indemnisés par l'ASSEDIC. Elle a même été amplifiée par la réforme de février 1984 qui octroie des conditions de couverture plus larges. Ainsi, le taux de couverture de l'ASSEDIC par rapport à l'ensemble de la demande d'emploi est passé de 46,7 % en septembre 1984 (50,2 % pour les hommes et 42,3 % pour les femmes) à 51,4 % en septembre 1987 (53,8 % pour les hommes et 49,1 % pour les femmes).

b) Evolution du nombre des allocataires âgés de 25 à 49 ans selon le régime d'indemnisation

En raison de la réforme déjà évoquée, il serait imprudent de chercher à tirer des enseignements de l'évolution apparue entre septembre 1984 et septembre 1987. Cette réforme a eu pour effet de donner plus d'importance au régime de la solidarité : ainsi, les allocataires bénéficiant de ce dernier régime ont-ils été multipliés par 4,5 en trois ans ce qui, compte-tenu des dates retenues, n'est pas significatif.

	Septembre 1984	Septembre 1985	Septembre 1986	Septembre 1987
Allocation de base exception.	168	271	310	366
Allocation de base	6 052	7 113	7 774	9 471
Allocation spéciale	519	6	-	-
Allocation de fin de droits	3 609	3 759	4 367	3 163
Total assurance	10 348 89,8 %	11 149 78,1 %	12 451 73,9 %	13 000 71,0 %
Al. forfaitaire/Al. insertion	344	822	740	701
Allocat. de secours exception.	829	20	-	-
Allocat. solidarité spécifique	-	2 290	3 666	4 603
Total solidarité	1 173 10,2 %	3 132 21,9 %	4 406 26,1 %	5 304 29,0 %
Total général	11 521 100,0 %	14 281 100,0 %	16 857 100,0 %	18 304 100,0 %

TABLEAU N° 28 : Evolution du nombre des bénéficiaires des allocations de chômage âgés de 25-49 ans selon le régime d'indemnisation (septembre 1984 à septembre 1987)
(d'après ASSEDIC)

/...

En revanche, il est possible de commenter l'évolution constatée entre septembre 1986 et septembre 1987. Durant cette période, le nombre de chômeurs inscrits au régime de la solidarité a crû de 20,4 % en un an contre 4,4 % pour les demandeurs d'emploi bénéficiant de l'assurance. Il faut voir aussi dans cette forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi pris en charge par le régime de la solidarité un effet de l'allongement progressif de l'ancienneté d'inscription des chômeurs de 25 à 49 ans. En outre, en une année, le nombre de demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans pris en charge par le régime de la solidarité est passé de 26,1 % à 29,0 % du nombre total de chômeurs indemnisés.

Par ailleurs, il faut signaler que les bénéficiaires de l'allocation de base exceptionnelle et de l'allocation d'insertion -en l'occurrence 366 et 701 personnes en septembre 1987- iront, dans un laps de temps plus ou moins long, grossir le nombre des demandeurs d'emploi non indemnisés y compris au titre de la solidarité.

c) Evolution du nombre des allocataires âgés de 25 à 49 ans selon la qualification professionnelle

Ces statistiques montrent l'importance des demandeurs d'emploi non qualifiés (manoeuvres, ouvriers spécialisés et employés non qualifiés) dont la proportion croît même légèrement entre septembre 1984 et septembre 1987 : 48,3 % contre 50,1 % de l'ensemble des allocataires de 25 à 49 ans.

	Septembre 1984	Septembre 1985	Septembre 1986	Septembre 1987
Manoeuvre	862 7,5 %	807	1 006	980 5,4 %
Ouvrier spécialisé	1 958 17,0 %	2 416	2 874	3 119 17,0 %
Ouvrier qualifié	3 813 33,1 %	4 338	5 018	5 596 30,6 %
Employé non qualifié	2 747 23,8 %	3 561	4 625	5 063 27,7 %
Employé qualifié	1 117 9,7 %	1 295	1 562	1 736 9,5 %
Agent de maîtrise	497 4,3 %	533	565	590 3,2 %
Cadre	136 1,2 %	177	235	241 1,3 %
Activité non déterminée	47 0,4 %	232	232	278 1,5 %
Sans activité antérieure (*)	344 3,0 %	822	740	701 3,8 %
Total	11 521 100,0 %	14 281	16 857	18 304 100,0 %

(*) Il s'agit des bénéficiaires relevant de l'allocation forfaitaire et de l'allocation d'insertion.

TABLEAU N° 29 : Evolution des bénéficiaires des allocations de chômage de 25 à 49 ans selon la qualification de septembre 1984 à septembre 1987
(d'après ASSEDIC)

A cet égard, il est dommage que ces données ne puissent être croisées avec l'ancienneté d'inscription au chômage. Elles mettraient probablement en évidence l'importance du chômage de longue durée dans le public moins qualifié, ainsi que son indemnisation majoritairement par le biais de l'allocation de solidarité spécifique.

En termes d'évolution, c'est principalement la catégorie des employés qualifiés qui enregistre la plus forte croissance en valeur absolue -de 2 747 à 5 063- soit + 84,3 % entre 1984 et 1987 reflétant en cela une tendance déjà constatée précédemment dans ce rapport.

ASPECTS ET CONSEQUENCES DU CHOMAGE

DES 25-49 ANS

Le chômage des 25-49 ans quand il est de longue durée présente au plan social un caractère de gravité incontestable. C'est de plus en plus un chômage de longue durée qui affecte psychologiquement, familialement et financièrement les individus et les ménages. Il remet parfois en cause le statut social des intéressés et peut engendrer une marginalisation progressive.

Les témoignages, les statistiques, les enquêtes disponibles permettent de ne lever qu'une partie du voile jeté sur cette population en difficulté. La troisième partie de ce rapport n'a cependant pas la prétention de faire une analyse exhaustive des conséquences du chômage notamment chez les 25-49 ans. J'ai toutefois estimé nécessaire de développer brièvement trois aspects du chômage des 25-49 ans :

* la couverture partielle par les ASSEDIC et le régime de la solidarité des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans ;

* l'importance du nombre de demandeurs d'emploi célibataires, ou avec un conjoint inactif, ayant des enfants à charge ;

* une synthèse d'une étude nationale sur les conditions de vie des chômeurs non indemnisés.

A - INDEMNISATION DU CHOMAGE CHEZ LES 25-49 ANS

	Septembre 1984 (*)	Septembre 1986 (*)	Septembre 1987
Demandeurs d'emploi hommes dont indemnisés	13 597 50,2 %	15 062 58,1 %	17 426 53,8 %
Demandeurs d'emploi femmes dont indemnisés	11 095 42,3 %	14 986 54,1 %	18 175 49,1 %
Demandeurs d'emploi ensemble dont indemnisés	24 692 11 521 soit 46,7 %	30 048 16 857 soit 56,1 %	35 601 18 304 soit 51,4 %

(*) en données non recalculées

TABLEAU N° 30 : Indemnisation du chômage chez les 25-49 ans
en septembre 1984, 1986 et 1987
(d'après ASSEDIC et D.R.T.E.)

/...

Comme le montre le TABLEAU N° 30, près de la moitié des demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans ne bénéficie plus d'une indemnisation, soit au titre de l'ASSEDIC, soit au titre de la solidarité ; ainsi en septembre 1987 51,4 % des chômeurs recevaient des indemnités. A titre de comparaison, le taux de couverture était à la même date de 48,1 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi (toutes catégories d'âge confondues). Cet écart est motivé par la moindre indemnisation accordée aux jeunes demandeurs d'emploi.

La faiblesse de ce taux de couverture est en partie motivée par l'allongement progressif de la durée d'inscription au chômage : 41 % en septembre 1987 des chômeurs de 25 à 49 ans sont inscrits au chômage depuis plus d'un an (18 % depuis plus de deux ans). Ces derniers ne perçoivent plus d'indemnités ou bénéficient d'indemnités d'un montant très faible. Ces deux données -non indemnisation et durée prolongée du chômage- n'ont pas de corrélation absolument exacte mais donnent la mesure du problème social que pose le chômage des 25-49 ans.

La moindre indemnisation progressive des demandeurs d'emploi recouvre en partie d'ailleurs le problème posé par le chômage récurrent, c'est-à-dire par les chômeurs répétitifs. Ces personnes sont généralement des hommes de plus de 25 ans possédant une qualification légèrement supérieure à la moyenne. Ces passages répétés au chômage impliquent une diminution croissante des salaires versés et par voie de conséquence des indemnités perçues. Il faut cependant signaler que le chômage récurrent concerne moins les chômeurs de longue durée. Ceci est d'ailleurs une évidence puisqu'il correspond à une succession de situations d'emploi et de situations de chômage.

Au plan régional, il n'est pas possible de connaître les raisons pour lesquelles près de la moitié des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans n'est pas indemnisée. Cependant, il est possible de faire référence en la matière à une étude annuelle de l'UNEDIC menée au niveau national toutes catégories confondues au 31 décembre 1986. Cette étude scinde en six groupes les motifs pour lesquels une partie des demandeurs d'emploi n'est pas indemnisée :

- 1) les demandeurs d'emploi qui ne demandent pas d'allocation, soit 21 % des non indemnisés (inscrits à l'A.N.P.E., ils n'ont pas retourné de demande d'allocations à l'ASSEDIC) ;
- 2) les demandeurs d'emploi dont le dossier a été rejeté, soit 36,3 % des non indemnisés (activité antérieure hors du champ de l'ASSEDIC, durée d'affiliation insuffisante, titulaire d'une pension d'invalidité, démission dont le motif n'est pas reconnu légitime, femmes seules depuis plus de cinq ans, anciens détenus ne répondant pas à certaines conditions de condamnation) ;
- 3) les demandeurs d'emploi dont les dossiers ont été classés sans suite, soit 2,8 % des non indemnisés (dossiers incomplets après plusieurs rappels) ;

/...

- 4) les demandeurs d'emploi sous le coup de l'application de délais de carences, soit 13,4 % des non indemnisés (principalement des jeunes) ;
- 5) les demandeurs d'emploi qui ont épuisé leurs droits, soit 22,9 % des non indemnisés (les titulaires d'allocations d'insertion, d'allocations de base exceptionnelle et ceux qui ne font pas acte de recherche d'emploi) ;
- 6) les demandeurs d'emploi en interruption momentanée d'indemnisation, soit 3,1 % des non indemnisés (raisons techniques).

Ces données issues de l'UNEDIC mettent en évidence une forte proportion de femmes (60 % des non indemnisés) et on estime à environ 43 % la part concernant les jeunes. En outre, cette étude met en évidence une croissance de 25 % entre le 31 décembre 1985 et le 31 décembre 1986 des 25-49 ans non indemnisés (+ 31,2 % en Basse-Normandie).

B - DEMANDEURS D'EMPLOI DE 25 A 49 ANS CELIBATAIRES, OU AVEC UN CONJOINT INACTIF, AYANT DES ENFANTS A CHARGE

L'appréciation de la situation dans laquelle se trouvent les demandeurs d'emploi reste difficile en l'état actuel des données disponibles. Cependant, quelques statistiques permettent d'évaluer approximativement le degré de précarité de ce public. En l'occurrence, le Ministère du Travail et de l'Emploi produit des renseignements chiffrés régionaux et locaux -au niveau des bassins d'emploi- sur le nombre de demandeurs d'emploi selon l'activité du conjoint, le nombre d'enfants et l'âge.

Le TABLEAU N° 31 reprend ces données en les regroupant en deux rubriques : demandeurs d'emploi sans conjoint avec enfants à charge et demandeurs d'emploi avec conjoint inactif et avec enfants à charge. Ces deux catégories représentaient en septembre 1987 presque 30 % des chômeurs âgés de 25 à 49 ans, soit 10 511 personnes. Toutes ne sont pas en situation précaire car certaines d'entre elles bénéficient d'indemnisations par les ASSEDIC, d'appuis familiaux et d'autres sources de revenu.

En revanche, la deuxième catégorie de personnes -celles ayant un conjoint inactif et des enfants à charge- connaît certainement des situations matérielles graves. Il faut cependant relativiser l'importance de cette rubrique forte de 5 482 personnes puisqu'elle est affectée par des doubles comptes : l'homme et la femme d'un même ménage peuvent être comptabilisés deux fois.

/...

	Basse-Normandie	Bassin de Caen	Bassin du Pays d'Auge	Bassin du Bocage Virois	Bassin du Nord Cotentin	Bassin de Saint-Lô	Bassin du Sud Manche	Bassin de Coutances	Bassin de Fiers Condé/Noireau	Bassin d'Alençon Argentan	Bassin de L'Aigle Mortagne
Demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans	35 601	13 143	3 420	1 104	4 594	1 869	2 274	1 126	2 771	3 217	1 872
Répartition des demandeurs d'emploi en % par bassin d'emploi	100,0 %	36,9 %	9,6 %	3,1 %	12,9 %	5,2 %	6,4 %	3,2 %	7,8 %	9,0 %	5,3 %
- dont demandeurs d'emploi sans conjoint avec enfants à charge	5 029	2 087	585	119	570	223	338	179	260	462	191
- soit avec 1 ou 2 enfants à charge	3 671	1 518	421	88	417	170	246	134	182	327	155
- soit avec 3 enfants et plus à charge	1 358	569	164	31	153	53	92	45	78	135	36
- dont demandeurs d'emploi avec conjoint inactif et avec enfants à charge	5 482	2 005	558	129	786	264	267	167	445	529	325
- soit avec 1 ou 2 enfants à charge	3 031	1 142	300	70	407	149	156	94	246	301	146
- soit avec 3 enfants et plus à charge	2 451	863	258	59	379	115	111	73	199	228	179
Total demandeurs d'emploi en situation précaire	10 511	4 092	1 143	248	1 356	487	605	346	700	991	516
Répartition en % par bassin d'emploi des demandeurs d'emploi en situation précaire	100,0 %	38,9 %	10,9 %	2,4 %	12,9 %	4,6 %	5,8 %	3,3 %	6,7 %	9,4 %	4,9 %

TABLEAU N° 31 : Demandeurs d'emploi selon l'activité du conjoint, le nombre d'enfants, au troisième trimestre 1987 (25-49 ans) (d'après D.R.T.E.)

Sans qu'il ne soit possible de mesurer l'importance du nombre des doubles comptes, on peut raisonnablement estimer qu'au moins 3 000 ménages entrent dans cette catégorie.

La répartition de ces publics par bassin d'emploi ne révèle pas de situations très différentes de la répartition des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans par bassin d'emploi. Toutefois, les bassins de Caen, du Pays d'Auge et d'Alençon-Argentan semblent légèrement plus touchés par ces phénomènes de précarité : ainsi Caen avec 36,9 % des demandeurs d'emploi de la région compte 38,9 % des demandeurs d'emploi en situation probablement précaire.

C - CONDITIONS DE VIE DES CHOMEURS NON INDEMNISES

Comme environ la moitié des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans est non indemnisée, il m'a paru intéressant de faire figurer dans ce rapport quelques-unes des conclusions d'une enquête sur les chômeurs non indemnisés réalisée à la demande du Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi par B.V.A. (Brûle-Ville-Associés) (9).

Cette investigation a été menée en juillet 1985 de manière approfondie auprès d'un échantillon représentatif de 2 000 chômeurs indemnisés. Les constats de cette enquête sont probablement transposables à la période actuelle. Je tiens cependant à préciser que l'assimilation entre chômage non indemnisé et pauvreté est toutefois loin d'être immédiate : c'est l'ensemble des ressources et des charges du foyer qui doit être pris en compte pour apprécier la situation sociale réelle de ces chômeurs et non le seul critère de perception d'une allocation.

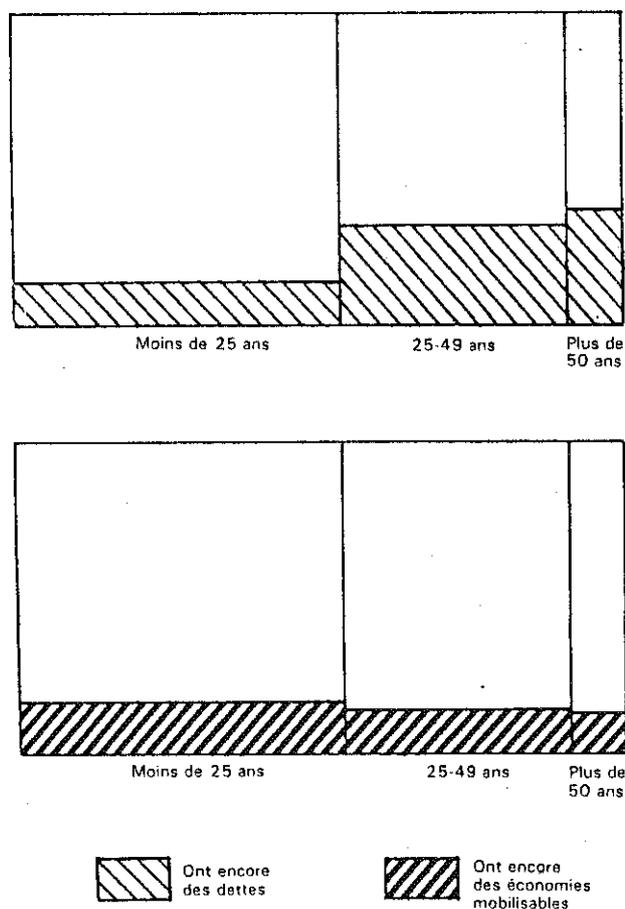
Le dernier volet de cette enquête portait plus spécifiquement sur les conditions de vie des chômeurs non indemnisés : leurs modalités d'hébergement, leurs principales sources de dépenses, les dettes qui leur restent à payer et les difficultés qu'ils ont connues depuis leur inscription comme demandeurs d'emploi.

Les proportions qui vont être données restent indicatives. Ainsi, 58 % des chômeurs non indemnisés déclaraient être locataires de leur logement. Lorsqu'ils ne le sont pas, les chômeurs interrogés disent être propriétaires dans 60 % des cas et hébergés pour 40 % d'entre eux. Quant aux propriétaires, pour 30 % d'entre eux, ils ont à rembourser des prêts d'un montant moyen de 1 700 francs par mois avec des revenus inférieurs à 2 500 francs par mois.

En ce qui concerne leurs autres charges, 17 % des chômeurs non indemnisés déclarent avoir encore des traites de crédit à payer. Si les traites et les dettes ne concernent qu'une minorité de chômeurs non indemnisés, ceux-ci sont cependant dans la plupart des cas à court d'économies : 85 % déclarent quel que soit leur groupe, ne pas posséder d'économies leur permettant de faire face à des dépenses imprévues et de se trouver donc à la limite de la précarité.

Une proportion non négligeable des chômeurs non indemnisés a déjà connu des difficultés de paiement pour des dépenses obligatoires. Ainsi, 35 % signalent des difficultés avec les dépenses de nourriture, 26 % avec les factures E.D.F./G.D.F. - P.T.T. et 19 % avec les dépenses de loyer. Au contraire, les charges d'entretien du logement, les dépenses pour la voiture et les enfants semblent moins touchées par les restrictions ou les difficultés de paiement, soit à cause de leur faible montant, soit à cause de leur caractère prioritaire pour le foyer.

Proportion de chômeurs non indemnisés
déclarant avoir encore des dettes
ou avoir des économies mobilisables



Ce rapport met donc en évidence les traits essentiels qui caractérisent, en l'état actuel des données disponibles, l'évolution du chômage des 25-49 ans. Ainsi de 1975 à 1987, le nombre de demandeurs d'emploi concernés a-t-il été multiplié par cinq pour atteindre en septembre 1987 35 600 personnes. C'est surtout la durée du chômage affectant cette classe d'âge qui est préoccupante : 14 mois avec 41 % des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans inscrits depuis plus d'un an et 18 % depuis plus de deux ans (soit respectivement 15 585 et 6 371 personnes). Ce sont évidemment les moins formés et ceux qui occupent les emplois les moins qualifiés dans les secteurs économiques les plus exposés qui sont majoritairement touchés par cette situation. J'ajoute enfin que ce sont les femmes qui, de plus en plus, font les frais de ce phénomène de société.

Ce rapport permet également d'ébaucher une esquisse approximative des situations de précarité qui ont de plus en plus tendance à se manifester dans cette catégorie d'âge, avec notamment l'augmentation significative du nombre des demandeurs d'emploi inscrits au chômage pour fin de contrat à durée déterminée et fin de mission. Cette précarité croissante de l'emploi se traduit par une précarité des conditions de vie : ainsi, près de 5 500 demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans (soit 15 % du total) sont inscrits au chômage avec un conjoint inactif et des enfants à charge. De même, presque un chômeur de 25 à 49 ans sur deux n'est pas ou n'est plus indemnisé au titre de l'assurance ou de la solidarité par l'ASSEDIC (17 300 non indemnisés en septembre 1987).

En revanche, faute d'informations nécessaires, ce rapport n'apporte pas de réponse à plusieurs problèmes posés par le chômage des 25-49 ans :

- importance, caractéristiques et conséquences du chômage récurrent,
- évaluation statistique du croisement ancienneté d'inscription au chômage et qualification,
- traduction de ces données au niveau des bassins d'emploi (avec entre autres, le calcul d'un taux de chômage par bassin),
- influence de cette forme de chômage sur les phénomènes d'émigration.

Des réponses à ces questions s'avèrent indispensables surtout si l'on veut mesurer à terme l'adaptation des mesures mises en oeuvre en faveur des chômeurs de longue durée et notamment en faveur des demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans. Les stages et autres actions de mise à niveau ou d'insertion correspondent-ils véritablement à la diversité des situations que l'on peut rencontrer chez les chômeurs de cette catégorie d'âge ? Cette interrogation pose le problème de la recherche de réponses régionales adaptées à cette forme de chômage tant en termes d'actions que de financements.

Enfin, ce rapport aborde quelques-unes des conséquences sociales du chômage des 25-49 ans et met surtout en exergue le risque de marginalisation définitive qui guette une partie des chômeurs de longue durée. Même si le sujet de ce rapport concernait "l'évolution du chômage des 25-49 ans", je pense qu'il était indispensable de procéder à cette évocation. Cette dernière réflexion sur la marginalisation appelle de la part du Comité un approfondissement et ce notamment dans le cadre d'une analyse de la précarité en Basse-Normandie.

Max-André BRIER,
Président du Comité Economique et Social
de Basse-Normandie